

Colloque

Trajectoires et territoires de la pauvreté

Université Paul-Valéry Montpellier 3
Site de Saint-Charles 1

23
24
novembre
2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**



Jeudi 23 novembre

.9h – 9h30

Accueil des participant.e.s

.9h30 – 9h45 Salle des colloques 1

Introduction par Éric Pélisson

Commissaire régional à la prévention
et la lutte contre la pauvreté

.9h45 – 10h15 Salle des colloques 1

Introduction du comité scientifique

.10h15 – 10h30

Pause

.10h30 – 12h Salles 003, 004, 005

Sessions parallèles 1

.12h – 14h

Repas

.14h – 15h30 Salles 003, 004, 005

Sessions parallèles 2

.15h30 – 16h

Pause

.16h – 17h30 Salle des colloques 1

Perspectives du réseau régional de recherche
sur la pauvreté

Atelier de travail animé par NARRAU, acteur du
tiers secteur de la recherche

.19h30

Dîner à la brasserie du théâtre

Vendredi 24 novembre

.8h30 – 9h

Accueil des participant.e.s

.9h – 10h30 Salles 003, 004, 005

Sessions parallèles 3

.10h30 – 10h45

Pause

.10h45 – 11h45 Salle des colloques 1

Intervention Daniel Agacinski

Délégué général à la médiation
au Défenseur des droits

.11h45 – 12h30 Salle des colloques 1

Synthèse scientifique

.12h30 – 14h

Repas

Sommaire

Sessions parallèles 1 : Habiter 1 - Squats et habitats précaires

8

« *Enjeux sociaux et catégoriels des dispositifs de type « aller-vers » auprès des populations précaires : le cas des exilé.e.s vivant en squat* » 8

Grégory Beltran (Université Grenoble Alpes – Laboratoire Pacte – Odenore)

Alfonsina Faya Robles (Université Toulouse 3 – UMR CERPOP – IFERISS)

« *Du mouvement des squats à l'expérimentation de l'habitat intercalaire pour les publics vulnérables à Montpellier* » 11

Kossi Loumonvi (Université Paul-Valéry Montpellier 3 – UMR SENS)

Sessions parallèles 1 : Vivre 1 - Accès à l'alimentation

14

« *Projet Accessible : contraintes, leviers et pistes pour améliorer l'accès à l'alimentation de populations précarisées* » 14

Anne-Emmanuelle Fiamor (ENSFEA - UMR Lisst-Dynamiques Rurales)

Agnès Terrieux (ENSFEA - UMR Lisst-Dynamiques Rurales)

« *Image des associations et analyse des barrières au recours à l'aide alimentaire par les étudiants* » 16

Jean-Philippe Galan (Université Bordeaux - UR IRGO)

« *Étudier les pratiques alimentaires de la communauté gitane : des enjeux ordinaires de précarité alimentaire ?* » 19

Gwenn Pulliat (CNRS – UMR ART-Dev)

Gaëlla Loiseau (INRAE – UMR Innovation)

Coline Perrin (INRAE – UMR Innovation)

Sessions parallèles 1 : Co-construire 1 - Participation

22

« *État des lieux et propositions du Mouvement ATD Quart Monde sur la participation des personnes les plus éloignées dans les Conseils citoyens* » 22

Florence Bernard (ATD Quart Monde)

« *Rémunérer la participation : valoriser ou dévaloriser l'engagement des participants ?* » 26

Camille Duthy (Université Grenoble Alpes - Laboratoire Pacte - Chaire PUBLICS des Politiques Sociales/Odenore)

Sessions parallèles 2 : Habiter 2 - Déclin, petites villes et territoires ruraux

30

« *Les espaces pauvres en déclin abandonnés : espaces d'aliénation, espaces d'émancipation ?* » 30

Maryame Amarouche (Université Jean Moulin Lyon III, UMR EVS)

Vincent Béal (Université Jean Monnet Saint-Etienne, UMR Triangle)

Nora Nafaa (Aix-Marseille Université, CNRS, UMR TELEMME)

Max Rousseau (CIRAD, UMR ART-Dev)

« *Stratégies résidentielles et sens du placement des populations précaires.*

Trois petites villes d'Occitanie, entre refuge et relégation » 32

Aurélié Delage (Université de Perpignan Via-Domitia – UMR ART-Dev)

David Giband (Université de Perpignan Via-Domitia – UMR ART-Dev)

Sessions parallèles 2 : Vivre 2 - Parcours et sans abrisme

33

- « Enquêter et agir auprès des « gars de la rue ». L'exemple d'une recherche-action au long cours à Nancy »33
Thibaut Besozzi (Chargé de mission pour le CCAS de Nancy – Université de Bourgogne – Chercheur associé au LIR3S)

- « Je dirais que c'est la rue qui m'a mis en prison. Mais d'un côté, la prison m'a fait sortir de la rue aussi » : une approche sociologique des parcours.35
Laura Delcourt (Université de Lille – CeRIES)

Sessions parallèles 2 : Co-construire 2 - Démocratie alimentaire

36

- « La caisse citoyenne d'alimentation de Toulouse : une recherche-action pour lutter contre la précarité alimentaire par la mise en place d'une démocratie alimentaire »36

Julie Ryschawy (INRAE – UMR AGIR)

Sarah Cohen (INRAE – UMR AGIR)

- « Un comité citoyen de l'alimentation comme espace d'empowerment et de participation politique » ..40

Pauline Scherer (Coordinatrice recherche et expérimentation association Vrac & Cocinas)

Grégori Akerman (INRAE)

Marie Walser (Institut Agro Montpellier)

Nicolas Bricas (CIRAD)

Sessions parallèles 3 : Habiter 3 - Modes d'habitat et foncier

44

- « Habitat et précarité en Cévennes - Dispositifs, expériences, limites »44

Catherine Bernié-Boissard (Université de Nîmes – UMR ART-Dev)

Pascale Parat-Bézard (CAUE du Gard)

- « Vivre et produire dans les interstices agricoles périurbains quand on est Gitan ou Voyageur. Modes d'habiter et justice foncière en question »46

Coline Perrin (INRAE – UMR Innovation)

Gaëlla Loiseau (INRAE – UMR Innovation)

Charles Lugiéry (INRAE – UMR Innovation, UMR ART-Dev – Université Perpignan Via-Domitia)

Sessions parallèles 3 : Vivre 3 - Accès aux droits sociaux, à l'énergie, à l'emploi

49

- « Saisir les formes de précarité et les problématiques d'accès aux droits et aux aides sociales à Saint-Girons »49

Jean-Baptiste Daubeuf (Chargé de mission petite ville de demain, Communauté de Communes de Couserans-Pyrénées)

Nadia Okbani (Université Toulouse Jean Jaurès, IUT de Figeac – Carrières sociales CERTOP, LEST)

Céline Segalini (Chargée de recherche, Association Intervalles)

- « Rencontre entre communautés énergétiques et Low-tech : une réponse concertée face à la précarité énergétique ? Cas du PETR du Vigan (30) »52

Arnaud De Chonski (Université Toulouse 1 Capitole – LEREPS)

Arnaud De Maria (Éco-ingénieur, Le Vigan)

Léa Baileche (Laboratoire MRM)

- « Jeunes saisonniers agricoles et discontinuité de l'emploi en milieu rural : l'habit fait-il le moine ? »56

Émilie Auger (Université de Bordeaux)

« La pauvreté dans le Sud-ouest malgache : une invention de l'aide au développement »58

Francis Veriza (Université de Toliara – CEDRATOM – UMR Passages)

Laurent Couderchet (Université Bordeaux Montaigne – UMR Passages)

**« L'espace collaboratif « Croiser les savoirs avec tou.te.s »,
une esquisse d'épistémologie post pauvreté »61**

Elsa Piou-Iliassi (Faire ESS – IRTS Perpignan)

Valérie Normand (Praticienne, Facilitatrice en intelligence collective)

Marion Vernay (Faire ESS – IRTS Perpignan)

Cathy Bousquet (Praticienne – sociologue, ancienne responsable de formation au sein du Pôle IRTS de Montpellier de FAIRE
ESS, membre associée au LISE-CNAM)

**Où sont les pauvres ? Enseignements d'une approche territoriale et dynamique
de la pauvreté monétaire64**

Lucile Marchand (Université Perpignan Via-Domitia – Centre de droit économique et du développement Yves Serra)

Habiter 1 - Squats et habitats précaires

p. 8-13

Vivre 1 - Accès à l'alimentation

p. 14-21

Co-construire 1 - Participation

p. 22-29

Sessions parallèles 1

« Enjeux sociaux et catégoriels des dispositifs de type « aller-vers » auprès des populations précaires : le cas des exilé.e.s vivant en squat »

Grégory Beltran (Université Grenoble Alpes – Laboratoire Pacte – Odenore)

Alfonsina Faya Robles (Université Toulouse 3 – UMR CERPOP – IFERISS)

Introduction

Les grands squats de pauvreté des espaces urbains (Bouillon, 2011) sont principalement habités par des personnes exilées. Les effets conjugués des lois dites de « maîtrise de l'immigration », du manque de places dans le dispositif national d'asile (DNA) et de la saturation de l'hébergement d'urgence, amènent ainsi régulièrement des personnes migrantes à occuper de manière illégale des lieux vides, qu'ils soient ou non d'habitation. Ces squats de migrant.e.s ont des formes et des histoires diverses, mais se caractérisent par leur précarité et sont tous soumis au risque d'expulsion. Leurs occupant.e.s partagent de la même manière certaines difficultés, que ce soit dans l'accès aux soins, aux droits, à la nourriture ou même à l'eau, bien que tou.te.s n'aient pas la même situation administrative ni les mêmes ressources sociales pour affronter ces difficultés. C'est pour pallier à ces difficultés que des associations et des institutions déploient des actions pour l'accès aux droits et à la santé dans ces squats, dont beaucoup sont basées sur des modalités de l'aller-vers.

Proposition et méthodologie

Cette proposition se base sur une enquête qualitative¹, menée dans deux squats de pauvreté d'une grande ville du Sud de la France accueillant des populations migrantes. L'enquête, conduite entre 2021 et 2022, portait sur les effets de la pandémie de Covid sur ces populations marginalisées. Elle comportait deux volets. Le premier s'attachait à décrire, de manière ethnographique, les rapports à la santé ainsi que les parcours migratoires et résidentiels des habitant.e.s, en observant aussi leur inscription dans les squats d'habitation et leurs appropriations différentielles des dispositifs présents. Le deuxième s'intéressait aux actions d'aller-vers sanitaire et social dans les squats, dont les interventions ont été transformées par la période de crise sanitaire. Cette situation d'exception a permis d'apprécier et d'observer les relations entre dispositif et usager.ère.s ainsi que des formes de catégorisation des habitant.e.s et leurs effets en terme notamment d'accès aux droits et aux soins. Dans le cadre d'une réflexion plus large au sein du colloque sur l'adaptation des dispositifs aux attentes des populations précaires et marginalisées, cette communication vise à présenter et à discuter les résultats principaux du deuxième volet de l'enquête. L'approche scientifique de notre recherche est résolument qualitative. Elle se base sur des observations in situ et des entretiens semi-directifs auprès de 16 habitant.es et 14 professionnel.le.s de santé, d'acteur.trice.s associatif.ve.s et militant.e.s présent.e.s dans ces différents squats. Les observations se sont étendues sur une période de 8 mois où nous avons pu suivre des interventions médico-sanitaires de type « aller-vers » ayant pour objectif de réduire les risques de contamination du virus dans les squats, mais aussi favoriser l'accès aux soins primaires et en médecine générale.

Problématisation

Dans un contexte de recomposition institutionnelle de l'action sociale et sanitaire (Lafore, 2020) et de massification de la pauvreté (EGTS, 2015), les pratiques d'aller vers émergent comme une manière de pallier aux problèmes de « non-recours » (Revil, Warin, 2019) et d'accès aux droits et aux soins de populations marginalisées. Elles s'inscrivent dans les modalités de l'intervention de « l'urgence sociale » (Cefaï et Gardella, 2011) où il s'agit de rompre avec la logique du guichet (et de répondre aux demandes des usager.ère.s) pour un « aller vers » les lieux de vie de « ceux qui ne demandent plus rien » (Cefaï et Gardella, 2011, p29 ; Avenel, 2021). Cette recherche analyse les enjeux de la (non) demande de soins à partir des relations sociales entre intervenant.e.s de santé et personnes migrantes vivant en squat, et les rapports de domination qui traversent ces relations. Elle cherche à comprendre vers « Qui » ces dispositifs d'aller-vers vont et « Comment » ils le font? La question du « qui » ne se résume pas à savoir quelle est la population cible de départ (celle pensée par les politiques publiques, celle prédéterminées par les interventions), mais renvoie à la manière dont cette population est appréhendée, catégorisée, imaginée par ces dispositifs et ses acteur.trice.s. Le « comment » revient à étudier les conséquences de ces catégorisations sur les formes d'accompagnement mis en place ou encore sur les aides proposées.

Résultats

Nous avons pu observer des logiques de différenciation très prégnantes dans les modalités d'intervention entre « squats d'africains » et « bidonvilles roms », même si la réalité des lieux était plus nuancée. L'effet uniformisant et essentialisant de ces catégories de terrain, à la fois résidentielles et ethno-raciales, s'inscrit dans une logique d'altérisation/racialisation plus large (Brun et Cosquer, 2023) et a des conséquences sur les prises en charge. Malgré leur diversité, les personnes sont abordées comme des groupes largement homogènes, notamment dans leurs comportements sanitaires. De même, l'approche qui prévaut, accentuée par la période d'urgence liée à la pandémie Covid, est humanitaire (Fassin, 2010). Les populations sont majoritairement considérées sous l'angle de corps souffrants, ce qui conduit à délégitimer une partie des demandes de soins, associée à de la « bobologie ». Les interventions, originellement pensées pour améliorer l'accès aux droits de santé des personnes, se heurtent aux réalités des politiques restrictives actuelles concernant les populations migrantes tout en adoptant à certains égards, et parfois à leurs corps défendant, la pensée d'État (Sayad, 1999). En opposition avec ses objectifs de départ et la volonté première de ses acteur.trice.s, le soutien sanitaire draine ainsi des formes d'humanitarisation et d'altérisation/racialisation qui se renforcent mutuellement, et peine à sortir le soin aux personnes migrantes des marges du système de santé.

1 Les auteur.e.s, Grégory Beltran (anthropologue, rattaché à l'ODENORE/PACTE) et Alfonsina Faya Robles (sociologue, rattachée au Cerpap/ IFERISS), ont participé de la recherche EGALITES-Covid (2021-2022) de l'Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires Santé Société (IFERISS, FED 4142), financée par l'agence nationale de la recherche (n°ANR-21-COVR-0007-01) et dont sont issues les données mobilisées ici.

Références bibliographiques

Avenel C., 2021, « L'«aller-vers» au cœur des métamorphoses du travail social », RDSS, pp.577-764.

Bouillon F., 2011, Les mondes du squat, Paris, PUF.

Brun, S., Cosquer, C., 2022, *Sociologie de la race*, Armand Colin.

Cefaï, D., Gardella, É., 2011, L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samu social de Paris, Paris, La Découverte.

EGTS, 2015, Rapport du groupe de travail national des Etats généraux du travail social, développement social et travail social collectif, Paris, La Documentation française.

Fassin D., 2010, La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent, Paris, Éd. de l'EHESS, avec Seuil/Gallimard.

Lafore R., 2020, « Le travail social à l'épreuve des recompositions institutionnelles de l'action sociale », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p.29-49.

Revil H., Warin P., 2019, « Non-recours », pp.398-404, dans Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Science Po.

Sayad, A., 1999, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, 5-14.

« Du mouvement des squats à l'expérimentation de l'habitat intercalaire pour les publics vulnérables à Montpellier »

Kossi Loumonvi (Université Paul-Valéry Montpellier 3 – UMR SENS)

Résumé de communication

Le squat est une occupation illégale de bâtiments laissés vacants. F. Bouillon le définit comme « *le fait d'habiter illégalement et sans contrat un local vacant* » (Bouillon, 2009 ; 131). Elle distingue les squats d'activités (ou squats alternatifs) consacrés aux activités artistiques et militantes de ceux dits de pauvreté dédiés à l'hébergement des populations précaires en difficulté d'accès au logement. Elle note qu'il existe aussi des squats de « *mixité* », qui sont des « *lieux d'activités et d'habitation à la fois* » (Bouillon, 2011 ; 7)

La vie des squats, qu'ils soient de pauvreté ou d'activités, est rythmée par les politiques d'évacuation. Cependant, à partir des années 2000 les squats d'activités artistiques commencent à rentrer dans l'agenda politique des municipalités grâce au rapport Lextraît (2001) qui les met en valeur.

Lieux culturels *off*, les squats d'artistes participent à la recomposition du paysage culturel urbain (Vivant, 2009 ; Dumont et Vivant, 2016). Ils trouvent un écho favorable auprès des municipalités qui les conventionnent pendant que les squatteurs précaires en quête d'hébergement sont expulsés. Pour T. Aguilera (2012) le conventionnement est outil de tri et de gouvernance des squats. Par conséquent, ce traitement différentiel crée une fissure au sein du mouvement des squatteurs (Aguilera, 2017).

Si des travaux s'intéressent au conventionnement des squats d'artistes et des opérateurs professionnels de la gestion temporaire d'espaces vacants (Adisson, 2017 ; Baillargeon et Diaz, 2020 ; Pinard, 2021), rares sont les recherches portées sur la légalisation des squats via l'hébergement. Toutefois, à Rennes un cas de conventionnement de squat à vocation d'hébergement a été documenté. Ouvert en 2016, le squat *Les Jardins de la Poterie* a fait l'objet d'une convention signée avec le propriétaire, un groupe immobilier, pour rendre légale l'occupation du lieu par 160 personnes migrantes et sans-abri avec des soutiens associatifs, de janvier à juillet 2017 (Bergeon et al., 2019).

Quand un promoteur ou un propriétaire (privé ou public) confie à une association un bâtiment vacant pour faire de l'hébergement temporaire, on fait recours à la notion d'« habitat intercalaire ». C'est une mise à disposition temporaire de bâtiments vacants à des fins d'hébergement et d'accompagnement social. L'objectif recherché par les propriétaires et promoteurs immobiliers est double. Il s'agit à la fois de mettre à profit la période de vacance des bâtiments en attente de rénovation ou de démolition et d'empêcher des situations informelles de squats. Plutôt que de faire appel aux entreprises de gardiennage de sites, les promoteurs et les propriétaires s'engagent dans l'habitat intercalaire pour protéger leurs biens immobiliers.

Ces initiatives demeurent minoritaires sur le paysage national jusqu'en 2018 où un projet de loi porté par le groupe parlementaire de La République en Marche prévoit d'expérimenter à l'échelle nationale un dispositif d'habitat intercalaire.

À Montpellier, l'expérimentation de ce dispositif intervient dans le cadre de la résorption du squat de Luttopia. Ce collectif informel était actif dans l'occupation d'anciens bâtiments publics laissés vacants pour y héberger des populations en situation de précarité. Les opérations menées par ses membres avaient entre autres pour objectifs de dénoncer le manque de places d'hébergement dans les dispositifs institutionnels et la spéculation immobilière. Les lieux occupés ont connu une série d'expulsions depuis le début d'activité du collectif en 2014, expulsions toujours suivies de réouverture d'habitats, ce qui a généré un rapport conflictuel à l'Etat. Ce qui est intéressant ici c'est que contrairement à ses deux premières occupations, la troisième n'a pas connu d'expulsion. Un travail de médiation avec certains membres de Luttopia piloté par les représentants de l'Etat à travers les services de la préfecture de l'Hérault a permis de trouver un terrain d'entente pour une sortie « concertée » du bâtiment occupé et grâce aux soutiens associatifs du collectif tels que la Fondation Abbé Pierre et Le Secours Catholique-Caritas France. Au terme de la concertation entre les représentants de l'Etat, de la Mairie de Montpellier, du Secours Catholique-Caritas France, de la Fondation Abbé Pierre et de Luttopia, la « restitution » du bâtiment occupé a été actée. A travers une déclaration commune signée le 11 mars 2021, ces représentants :

« Se félicitent du processus partenarial engagé au titre de la présente Déclaration commune, et fixent comme cap commun la restitution concertée du bâtiment des anciennes Archives (Avenue de Castelnau à Montpellier) en date du 31 mars 2021, ainsi que le soutien à un projet partenarial de type « habitat intercalaire » coordonné par l'association Luttopia. » (Préfet de l'Hérault et al., 2021).

C'est dans ce contexte que la mairie de Montpellier met à disposition de Luttopia constitué en association de loi 1901 par les membres ayant participé au dialogue, des habitats intercalaires.

Dans la gestion de ces habitats, l'association Luttopia se confronte à la vétusté de certaines maisons et à la courte durée des conventions d'occupation. On se demande alors si ce dispositif « intercalaire » répond aux conditions d'hébergement ? Comment est-il vécu par Luttopia et les habitants ? En s'institutionnalisant par la gestion d'habitats intercalaires, quels effets le statut associatif produit sur Luttopia ?

Après avoir rappelé l'action militante du collectif Luttopia et le contexte de son institutionnalisation, je démontrerai comment « l'habitat intercalaire » est vécu par Luttopia et les habitants comme un prolongement des vulnérabilités résidentielles des populations en situation de précarité. Pour finir, j'aborderai les conséquences du passage de Luttopia au statut associatif.

Références bibliographiques

Adisson F. (2017), Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines, *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html> [Accédé le 27 février 2023].

Aguilera T. (2012), Gouverner les illégalismes. Les politiques urbaines face aux squats à Paris, *Gouvernement et action publique*, 1, 3, p. 101-124.

Aguilera T. (2017), *Gouverner les illégalismes urbains. Les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz, 704 p.

Baillargeon T., Diaz J. (2020), L'urbanisme transitoire à Montréal : entre innovation et préservation, *Revue Organisations & territoires*, 29, 2, p. 25-39.

Bergeon C., Cléry A., Hoyez A.-C., Viellot-Tomic F. (2019), Retour sur une expérience de logement des migrants. Le conventionnement du squat des Jardins de la Poterie à Rennes, *Métropolitiques*. <https://www.metropolitiques.eu/Retour-sur-une-experience-de-logement-des-migrants.html> [Accédé le 16 septembre 2023].

Bouillon F. (2011), *Le squat : problème social ou lieu d'émancipation ?* Paris, Rue d'Ulm, 95 p.

Bouillon F. (2009), *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, Presses universitaires de France, 249 p.

Dumont M., Vivant E. (2016), Du squat au marché public. Trajectoire de professionnalisation des opérateurs de lieux artistiques off, *Réseaux*, 6, 200, p. 181-208.

Lextrait F. (2001), *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... : Une nouvelle époque de l'action culturelle. Rapport au secrétaire d'État du Patrimoine et de la Décentralisation Culturelle*, Paris

Pinard J. (2021), *L'urbanisme transitoire, entre renouvellement des modalités de fabrication de la ville et évolution de ses acteurs : une immersion ethnographique au sein de SNCF Immobilier*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est, Paris, 558 p.

Préfet de l'Hérault, La Mairie de la Ville de Montpellier, Le Vice-Président du CCAS, La DDCS, L'association Luttopia, Le Secours Catholique-Caritas France, La Fondation Abbé Pierre (2021), Déclaration commune relative au processus concerté de restitution du bâtiment des anciennes Archives à Montpellier,

Vivant E. (2009), *Qu'est-ce que la ville créative ?* Paris, Presses universitaires de France (La ville en débat), 92 p.

« *Projet Accessible : contraintes, leviers et pistes pour améliorer l'accès à l'alimentation de populations précarisées* »

Anne-Emmanuelle Fiamor (ENSFEA - UMR Lisst-Dynamiques Rurales)

Agnès Terrieux (ENSFEA - UMR Lisst-Dynamiques Rurales)

Cette communication propose de partager l'analyse d'un projet d'accessibilité à l'alimentation (*Accessible*, 2016-2019) pour mettre en exergue les dispositifs de participation élaborés, réfléchir aux apports, contraintes et limites du projet, selon la variable territoriale, les dynamiques de co-construction et la reproduction des normes.

1. Le programme « *Accessible* » : initiatives pour un accès à l'alimentation de qualité et durable pour tous » (2016-2019)

Accessible est un projet de recherche-action piloté par Réseau CIVAM. Il a été financé par le Ministère de l'agriculture (AAP Casdar Innovation et Partenariat 2015) et la Fondation Carasso, avec de nombreux partenaires professionnels et académiques.

La finalité du projet *Accessible* était de favoriser l'accès, autonome et non stigmatisant, de tous à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et produite dans des conditions socialement, économiquement et écologiquement durables. L'une des originalités du projet réside dans l'implication des productrices et producteurs, sur les terrains des initiatives, comme dans la gouvernance du projet via le Réseau Civam, groupe de développement agricole et rural.

Pour répondre à cette finalité, le projet a été divisé en trois axes de travail :

1. étudier des initiatives d'accès de tous à une alimentation durable, en identifier les freins et proposer des pistes pour outiller les acteurs
2. expérimenter de nouvelles formes de partenariat entre agriculteurs et citoyens—avec un focus sur les familles à petits budgets (5 terrains d'observation, les « initiatives »)
3. diffuser et alimenter le débat public sur l'accès à l'alimentation, notamment par la formation.

Ces axes font écho aux 3 « couples de constat et enjeu » suivants (Théodore et al., 2021¹) qui avaient conduit les partenaires à proposer ce projet d'étude :

- l'aide alimentaire est stigmatisante : c'est un enjeu démocratique auquel il faut répondre
- l'agriculture est surproductrice tout en ne parvenant pas à faire vivre ses producteurs : il faut questionner la durabilité de l'agriculture
- il y a une méconnaissance réciproque des conditions de la production et de la consommation : c'est un enjeu que de recréer du lien entre les producteurs et les consommateurs

¹ Théodore, M., et al., 2021, « L'alimentation durable, un enjeu démocratique. Synthèse du projet *Accessible* », Innovations agronomiques, vol. 82, pp. 453-464

2. Présentation de la méthode, des moyens, et des acteurs mobilisés, mise en lumière des dispositifs mis en œuvre

Accessible est un projet de recherche-action, qui a impliqué des organismes de recherche et des partenaires de terrain d'horizons variés, et nécessité un important travail de « traduction » et de mise en cohérence des objectifs et des calendriers entre les différents mondes professionnels. Un collectif de travail s'est construit chemin faisant, associant des personnes aux profils variés, qui a fait émerger les choix suivants de structuration du programme :

- 5 terrains d'expérimentation (« initiatives »), ruraux et urbains, et situés aux deux extrémités de la chaîne d'approvisionnement alimentaire,
- ces initiatives sont visitées à tour de rôle et par tous
- chaque initiative présente ce qui la rend originale ou la questionne, le sujet est travaillé par tous

3. Autonomie, gouvernance et participation au cœur des questionnements des dispositifs enquêtés

- L'autonomie : co-construire les politiques

Plusieurs des initiatives souhaitent explicitement s'affranchir d'un système d'aide alimentaire qui ne permet ni le choix des produits ni la participation des publics, généralement désignés comme des « bénéficiaires ». De ce fait, les réflexions sur la gouvernance, ou encore la mobilisation des publics sont nombreuses parmi les acteurs enquêtés. Aussi avons-nous souhaité interroger la notion d'« autonomie ».

- La participation : trouver sa place dans la société, produire des espaces

L'enjeu de la participation apparaît fondamental à l'ensemble des acteurs, qui entendent remettre producteurs et mangeurs au centre du système alimentaire. Il est rare que ceux qui viennent dans les initiatives pour se nourrir participent à la naissance d'une distribution, à l'organisation des activités ou à la prise de décision.

Nous avons identifié que l'enjeu principal est de poser la question de la participation suffisamment en amont : formuler « en commun » les enjeux de l'action ; construire un fonctionnement où chacun ait une place taillée à sa mesure, une place qui compte ; porter des revendications qui reflètent les préoccupations de tous.

Enfin, nous avons posé la question des espaces de cette participation : quels sont les lieux physiques d'accueil et d'échange entre les personnes, quels sont les territoires de l'initiative et donc les chaînes de décision et les lieux d'action ?

- L'apprentissage collectif

Les initiatives avaient l'originalité de se situer dans des territoires très disparates et un temps important a pu être consacré à la prise en considération de la solidarité que des producteurs et des consommateurs pouvaient se témoigner. Mais un enseignement important du programme est que la co-construction d'apprentissages collectifs renforce le pouvoir d'agir de l'ensemble des acteurs.

« Image des associations et analyse des barrières au recours à l'aide alimentaire par les étudiants »

Jean-Philippe Galan (Université Bordeaux - UR IRGO)

La crise de la COVID-19 a révélé un phénomène jusqu'alors occulté : la précarité alimentaire des étudiants, remettant en question les notions idéalisées de la vie universitaire (Herpin et Verger, 1998 ; Sèze, 2021). Cette vulnérabilité, bien que récemment exacerbée par la pandémie, n'est pas nouvelle et a fait l'objet de recherches antérieures à la crise (e.g. Le Gall et Neelz, 1999 ; Grignon, 2003). Néanmoins, l'absence d'une définition consensuelle de la précarité étudiante entrave à la fois notre compréhension du phénomène et l'efficacité des politiques publiques visant à y remédier. La précarité affecte une part non négligeable des étudiants, notamment dans leur alimentation (OVE, 2020), qui sert fréquemment de variable d'ajustement. Aggravée par la pandémie, cette vulnérabilité s'accompagne souvent d'un renoncement à l'aide alimentaire des associations, évoquant des obstacles non financiers au recours à cette aide. Cette situation ne se limite pas à la population étudiante (ANSES, 2017) et pose la question du « non recours ». Notre étude envisage deux axes d'analyse : (1) l'examen des critiques adressées à l'aide alimentaire, qui peuvent motiver le non recours ; (2) la recherche d'aide («help seeking»), en examinant les facteurs influençant la décision des étudiants de solliciter l'aide alimentaire. L'objectif étant de mieux comprendre la complexité de la relation des étudiants à l'aide alimentaire afin de proposer des pistes pour une politique d'aide aux étudiants efficace et mieux adaptée à leurs besoins spécifiques.

Cadre théorique

1. L'aide alimentaire.

Depuis 1983, la précarité alimentaire s'est accrue en France, entraînant la création de plusieurs fonds d'aide successifs, débouchant aujourd'hui sur le FSE+ allouant à l'échelle européenne 99.3 milliards d'euros, dont 6.67 milliards pour la France (avec 647 millions consacrés à l'aide alimentaire) pour la période 2021-2027¹. La distribution de cette aide est assurée par quatre associations majeures désignées par l'Etat (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix-Rouge française). Des études (e.g. Caillavet et al., 2006) notent cependant des faiblesses dans ce système. Badia et al. (2014) identifient divers facteurs de non recours à l'aide tels que la méconnaissance de l'offre (ou de l'éligibilité à cette offre), l'absence d'offre, la difficulté d'accès (ou de mobilité), le non-recours volontaire (provenant notamment de sentiments de honte, d'humiliation, d'infantilisation ou de manque d'autonomie dans le choix des denrées).

2. La demande d'aide.

Le comportement de recherche d'aide face à un problème ou un défi englobe des contextes tels que la santé mentale et le soutien émotionnel. La plupart des études portent sur l'aide thérapeutique ou la prévention du suicide. Quoique souvent focalisées sur les étudiants (e.g. Powel et al., 2021), ces travaux se penchent peu sur l'aide alimentaire, à l'exception de Qin et al. (2023). Ces recherches révèlent des obstacles

¹ Sources : fse.gouv.fr et solidarites.gouv.fr

fréquents qui coïncident avec les critiques de l'aide alimentaire : la stigmatisation la perception de soi, l'accessibilité ou le locus de contrôle. Ces dimensions, souvent liées à l'intention de solliciter de l'aide, constituent des hypothèses pertinentes pour expliquer le non recours des étudiants.

Méthodologie et résultats :

Une première analyse factorielle des correspondances (association/attribut) établies par 165 étudiants, révèle leur perception de 8 associations humanitaires françaises. Les résultats montrent que seulement 2 associations sont clairement identifiées comme étant directement liée à l'aide alimentaire. Il apparaît également que les associations dédiées aux étudiants sont par ailleurs très peu connues de ces derniers.

Une deuxième analyse quantitative de deux ensembles de données (1060 et 749 étudiants) vise à identifier les barrières au recours à l'aide alimentaire. Partant de l'échelle BASH (Kulh et al., 1997), qui mesure les barrières des jeunes à la demande d'aide psychiatrique, nous l'adaptions à l'aide alimentaire et intégrons les développements récents de la mesure des barrières, que ce soit l'image et la typicalité de l'association, l'identification aux aidés, ou le locus de contrôle. L'analyse relie ces barrières à l'intention de recours à l'aide alimentaire, en tenant compte de facteurs modérateurs tels que la satisfaction de vie, l'anxiété, l'isolement social, la force (bonding) du réseau social de l'étudiant, le type de logement, etc.

Discussion

Le cadre fourni par les travaux sur le help-seeking s'avère pertinent pour l'étude du non recours à l'aide alimentaire par les étudiants. Les analyses soutiennent l'effet des barrières anticipées par la littérature (stigmatisation, aliénation, perception de soi, etc.), mais ces valeurs sont à relativiser compte tenu des scores moyens. Par exemple, la stigmatisation influe sur le non-recours ($\beta = ,476$; $p < ,000$), mais sa perception lors d'un recours à l'aide alimentaire reste faible (2,54 sur une échelle à 7 points). L'analyse de ces barrières clarifie la relation des étudiants à l'aide alimentaire et offre des pistes pour les associations afin de repenser leur manière de s'adresser à ce public particulier.

Ce travail ne constitue qu'un prélude sur la perception des étudiants n'ayant pas recours à l'aide alimentaire. Il n'épuise pas la problématique de l'alimentation des étudiants précaires. L'état, les collectivités et les associations s'efforcent de mobiliser au mieux leurs moyens pour répondre à la précarité alimentaire. Il convient maintenant d'aller plus loin en interrogeant les étudiants ayant vécu l'aide alimentaire afin d'en mesurer leur perception. Caillavet et al. (2021) soulignent le caractère inégalitaire de l'aide alimentaire en termes d'accès, géographique ou temporel (horaires), et le caractère stigmatisant du contrôle à l'accès à cette aide. Pour Badia et al. (2014), le non recours peut être considéré comme une expression critique de la manière dont l'offre publique s'adresse à ses destinataires. Ces points méritent des recherches approfondies pour nourrir le débat sur l'aide alimentaire la plus appropriée, dans l'objectif d'une réponse institutionnelle proposant des solutions adaptées et durables.

Références bibliographiques

ANSES (2017), Etude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3), Avis de l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), Rapport d'expertise collective.

Badia B., Brunet F., Carrera A., Kertudo P., & Tith F. (2014), Inégalités sociales et alimentation : Quels sont les besoins et les attentes en termes d'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent y répondre au mieux ? Rapport pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et FranceAgrimer.

Caillavet F. Darmon N., Dubois Ch., Gomy C., Kabeche D., Paturel D., & Perignon M. (2021), Vers une sécurité alimentaire durable: enjeux, initiatives et principes directeurs, Rapport pour le think tank Terra Nova, tnova.fr

Caillavet F. Darmon N., Lhuissier A., Régnier F. (2006), L'alimentation des populations défavorisées en France. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel, in Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 279-342.

Grignon C. (2003), Les étudiants en difficulté. Pauvreté et précarité, Rapport à Monsieur le Ministre de la Jeunesse de l'Education Nationale et de la Recherche, Paris, Observatoire de la Vie Etudiante.

Herpin N., & Verger D. (1998), Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté, Economie et statistique, 308-310, 211-227.

Kuhl, J., Jarkon-Horlick, L., & Morrissey, R. F. (1997), Measuring barriers to help-seeking behavior in adolescents, Journal of Youth and Adolescence, 26, 637-650.

Le Gall D., & Neelz S. (1999), Les usagers du service social du CROUS de l'université de Caen – Population et caractéristiques de la demande, Rapport du laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque, Université de Caen Basse Normandie.

OVE (2020), La vie d'étudiant confiné : Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire, Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE).

Powell, K., Huxley, E., & Townsend, M. L. (2021), Mental health help seeking in young people and carers in out of home care: A systematic review, Children and Youth Services Review, 127, 106088.

Qin Y., Sneddon D.A., MacDermid Wadsworth S., Topp D, Sterrett R.A., Newton J.R., & Eicher-Miller H.A. (2023), Grit but not help-seeking was associated with food insecurity among low income, at-risk rural veterans, International Journal of Environmental Research in Public Health, 20(3), 2500.

Sèze B. (2021), Précarité étudiante : vers l'autonomie sociale des jeunes ? Etudes, 2021/3, 35-48.

« Étudier les pratiques alimentaires de la communauté gitane : des enjeux ordinaires de précarité alimentaire ? »

Gwenn Pulliat (CNRS – UMR ART-Dev)

Gaëlla Loiseau (INRAE – UMR Innovation)

Coline Perrin (INRAE – UMR Innovation)

Mots clés

Alimentation, précarité alimentaire, paysage alimentaire, Montpellier, Perpignan

Introduction et objectif de recherche

C'est souvent sous l'angle des enjeux liés à la prévalence de l'obésité que la question alimentaire est abordée par les politiques publiques ciblant la communauté gitane. Les représentations sociales et politiques mettent en avant un rapport déviant à l'alimentation aussi bien du point de vue des pratiques que des produits consommés. Ces représentations font cependant passer au second plan des enjeux majeurs de l'alimentation, tels que l'approvisionnement en produits frais, les contraintes budgétaires, ou les caractéristiques de l'environnement alimentaire des personnes concernées. La communauté gitane vit majoritairement en Occitanie dans les centres-urbains et connaît dans certains quartiers ghettoïsés des taux de pauvreté particulièrement élevés, ce qui représente une contrainte forte dans l'accès à une alimentation de qualité. Cela peut se traduire par des situations de précarité alimentaire, c'est-à-dire une situation d'incertitude quant à l'accès à une alimentation suffisante en quantité, satisfaisante sur le plan nutritionnel et sanitaire et correspondant aux préférences alimentaires des individus, avec un risque élevé de basculement dans l'insécurité alimentaire. Quelles sont alors les réponses apportées aux situations de précarité alimentaire rencontrées ? Quelles en sont les particularités ?

Méthodologie

Cette présentation rend compte des résultats (encore provisoires) du volet « alimentation » de la recherche GITALIM¹ qui étudie la place de la communauté gitane dans les filières agro-alimentaires à Montpellier. Dans ce volet, on considère les pratiques alimentaires et les représentations concernant ces pratiques de façon à étudier les contraintes qui pèsent sur les personnes en charge de l'approvisionnement alimentaire et de la préparation des repas, les arbitrages réalisés, et ce en fonction de l'environnement alimentaire des personnes concernées. L'étude porte principalement sur deux quartiers qui concentrent une forte proportion d'habitants issus de la communauté gitane : la cité Gély à Montpellier et le quartier St Jacques à Perpignan. Ces deux quartiers présentent un fort taux de pauvreté monétaire, mais sont tous les deux situés à proximité du centre-ville — bénéficiant ainsi d'une offre alimentaire proche relativement diversifiée. Ces études de cas permettent de mettre en évidence les stratégies adoptées par les personnes interrogées pour répondre à la situation de précarité alimentaire à laquelle elles font face.

Cette présentation se fonde sur une série d'ateliers et d'entretiens :

- des ateliers Photolangage® s'appuyant sur l'ouvrage de C. Bélisle et A. Douiller

¹ Le projet GITALIM est financé par la région Occitanie dans le cadre de son appel à projet Sciences-Société.

- Photolangage : Jeunes et Alimentation, menés à Montpellier et Perpignan (5 ateliers)
- des entretiens formels et discussions informelles avec d'autres acteurs intervenant dans le paysage alimentaire des espaces étudiés : associations et institutions publiques portant sur la santé de la communauté gitane, associations portant sur l'éducation et la scolarisation, épicerie solidaire, gérants de magasins alimentaires dans l'un des quartiers étudiés... (6 interlocuteurs à ce jour + nombreuses discussions informelles)
 - une analyse spatiale de l'offre alimentaire autour de la cité Gély.

Résultats

Les transferts de valeurs communautaires à travers l'idée du « bien manger »

Les ateliers portant sur l'alimentation ont mis en évidence le rôle central des repas et du fait de « bien manger » dans la vie sociale, économique et culturelle de la communauté. Plus spécifiquement, l'abondance de nourriture et l'absence de restriction (quelles qu'en soient les raisons) sont un élément identitaire crucial : on ne manque jamais de nourriture, et plus encore le don (avec par exemple la préparation de parts supplémentaires dans les repas pour accueillir des personnes en plus) est une valeur fondamentale. Le « bien-manger » réfère donc d'abord à l'abondance et au partage au sein de la communauté ; une attention est portée à la provenance des produits. Les recommandations nutritionnelles usuelles sont connues, mais les normes sociales dominantes du « bien-manger » (consommation accrue de fruits et légumes, produits « bio » etc.) sont en partie critiquées (« le bio c'est du marketing »). Aussi, ce qui prime, c'est d'abord la recherche de certains produits considérés comme de qualité (notamment la viande) en quantité suffisante pour nourrir une tablée nombreuse : cela se traduit dans certaines stratégies d'approvisionnement.

L'approvisionnement alimentaire : des stratégies économiques et spatiales pour préserver les choix alimentaires à moindre coût

Les entretiens montrent une diversité des lieux d'approvisionnement, à la fois locaux et bien plus lointains : par exemple, des familles à Perpignan s'approvisionnent en Espagne pour certaines denrées telles que la viande. Ces stratégies sont largement fondées sur des considérations économiques, selon le prix et les éventuelles promotions possibles. A plusieurs égards, ces stratégies évoquent les pratiques observées chez les ménages en situation de précarité alimentaire. Les entretiens montrent la priorité accordée aux dépenses alimentaires, notamment en faveur des préférences des enfants, mais révèlent également la diversité des arrangements réalisés face au manque de revenus, dont le recours à l'entraide familiale et communautaire.

Les femmes et notamment les grands-mères : un rôle pivot dans les pratiques alimentaires

Les femmes ont un rôle pivot dans l'approvisionnement alimentaire, la préparation des repas, et l'alimentation à l'échelle de la famille avec notamment des repas typiquement partagés entre trois générations. Or la faiblesse de leurs revenus (activité salariée limitée et peu rémunératrice), comme des limites à leur mobilité (non-possession du permis de conduire par exemple, mais aussi faible propension à sortir du « quartier ») engendrent des formes de solidarités en réponse à ces contraintes. C'est pourquoi

le paysage alimentaire immédiat joue un rôle important dans les choix alimentaires, et par suite les pratiques alimentaires et les enjeux de santé afférents. Les politiques publiques actuelles ciblent cependant davantage les individus (problème d'obésité...) que ces enjeux d'offre et d'accès à l'alimentation.

« État des lieux et propositions du Mouvement ATD Quart Monde sur la participation des personnes les plus éloignées dans les Conseils citoyens »

Florence Bernard (ATD Quart Monde)

Présentation synthétique de l'étude réalisée sur l'année 2021

La loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres quartiers, et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre les discriminations. Elle a constitué une réelle avancée en matière de participation des habitants dans la Politique de la Ville en rendant obligatoire, dans chaque quartier prioritaire, la création d'un Conseil citoyen, composé d'un collège habitants et d'un collège acteurs locaux (associations, commerçants du quartier...). L'enjeu était de permettre une réelle co-construction de cette politique avec les habitants de ces quartiers. Mais la manière dont cette loi allait être mise en place était évidemment déterminante dans la réussite ou l'échec de cette politique.

Dès le départ des Conseils citoyens, en 2015, le Mouvement ATD Quart Monde a communiqué sur leur existence en direction de ses membres, et un certain nombre d'entre eux, en particulier des personnes en situation de pauvreté habitant des quartiers prioritaires, se sont saisis de cette possibilité d'engagement citoyen dans leur ville. Ils ont vu là une chance de faire entendre leur voix et la voix des autres habitants dans les projets qui les concernent. Afin d'essayer de mesurer, 6 ans plus tard, si les Conseils citoyens ont réellement permis de développer la participation des habitants à la Politique de la Ville, et en particulier de personnes habituellement éloignées de ce genre d'instance, le Mouvement ATD Quart Monde a lancé une étude en avril 2021, en lien avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Méthodologie

30 entretiens ont été réalisés avec des membres ou des sympathisants d'ATD Quart Monde, dont 27 membres de Conseils citoyens, les deux tiers étant des personnes en situation de précarité ou de pauvreté.

10 entretiens ont été menés auprès d'acteurs associatifs (4) ou institutionnels (6) ayant participé à la mise en place de Conseils citoyens, ou animateurs de Conseils citoyens.

Un travail collectif réalisé lors d'un séminaire sur la participation citoyenne par 14 membres de Conseils citoyens parmi les 30 interrogés, majoritairement des personnes en situation de précarité ou de pauvreté, a permis d'approfondir certains thèmes, en s'appuyant sur les résultats des entretiens.

Résumé des résultats

Pour les 3/4 des personnes interrogées, les Conseils citoyens ont une utilité. Ils permettent de créer des liens entre les habitants, d'avoir une meilleure connaissance du quartier et de faire entendre les besoins, d'accéder aux élus, d'appuyer des projets importants pour le quartier. Ils soulignent cependant la nécessité d'aller plus loin dans la co-construction et d'élargir le Conseil citoyen afin qu'il soit plus représentatif du quartier.

1/4 en revanche les juge inutiles, du fait de la non-représentativité du quartier, de la non-prise en compte par les élus ou les institutions des propositions venant du CC, ou du fait qu'ils ne permettent pas de travailler sur les problèmes prégnants pour les habitants.

La diversité des expériences ne permet pas de tirer des conclusions générales sur l'état du fonctionnement et de l'intérêt des Conseils citoyens, mais elle apparaît comme une opportunité pour comprendre les ingrédients nécessaires si l'on veut mettre en œuvre demain une Politique de la Ville associant réellement les habitants, en collaboration avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires de cette politique.

QUATRE ENJEUX ESSENTIELS sont à prendre en compte :

1. L'enjeu de la représentativité du collège habitants par rapport au quartier

Aujourd'hui, les Conseils citoyens sont principalement composés d'habitants qui étaient déjà investis dans la vie associative ou citoyenne. La présence de ces personnes est importante, mais elle n'est pas suffisante. Les jeunes, les personnes récemment arrivées en France et les personnes en situation de pauvreté sont quasi absents des CC, alors qu'ils constituent la majeure partie des habitants des quartiers prioritaires. Réussir à associer ces personnes est un enjeu primordial. Sans elles, des éléments d'analyse des besoins et d'adaptation des actions continueront toujours à manquer et la Politique de la Ville aura du mal à atteindre son but.

Recommandations pour réussir la représentativité des Conseils citoyens

- Poursuivre le tirage au sort, mais en réfléchissant à des modalités différentes, au niveau des listes utilisées et au niveau de la prise de contact avec les personnes tirées au sort.
- Continuer à mobiliser les habitants par l'appel aux volontaires, en allant au-devant d'eux dans les quartiers, en favorisant l'invitation par des personnes «relais».
- Trouver des modalités de fonctionnement qui permettent à certains moments d'associer des habitants plus ponctuellement, sur des thématiques précises qui les intéressent.
- Mettre en place une véritable mission d'animation des Conseils citoyens, incluant la mobilisation des habitants

2. L'enjeu de l'animation du conseil citoyen

Un accord unanime a été exprimé, tant par les habitants que par les professionnels associatifs et institutionnels interrogés, sur le rôle fondamental de l'animation pour une dynamique réussie des Conseils citoyens. Une animation de qualité permet de créer les conditions de travail, de convivialité et de respect mutuel propices à s'assurer que tous les participants offrent leur plein potentiel. Elle soutient la dynamique des Conseils citoyens dans la durée et est une garantie pour pouvoir co-construire réellement avec tous les acteurs d'un quartier, en particulier les habitants, et avec les élus et responsables institutionnels.

Recommandations pour réussir l'animation de la dynamique des Conseils citoyens

- Missionner clairement des professionnels pour assurer l'animation des CC, indépendants du pouvoir politique.

- Former ces professionnels non seulement à des techniques d'animation participatives, mais aussi au travail spécifique avec des personnes diverses tel qu'il peut en siéger dans les Conseils citoyens.
- Que la structure porteuse du Contrat de Ville se sente responsable de l'animation et y consacre les moyens financiers adaptés afin d'assurer les moyens humains et matériels nécessaires.
- Au-delà des professionnels engagés dans l'animation, former les élus et l'ensemble des agents amenés à travailler avec les habitants, au dialogue avec eux.

3. L'enjeu des liens avec l'ensemble des habitants du quartier

Malgré tous les efforts qui pourront être faits, le Conseil citoyen ne restera toujours qu'un groupe restreint d'habitants et d'acteurs locaux . Cela n'est pas un problème en soi, il est même plus réaliste de réussir à bien travailler à 15 ou 20 personnes, si l'on veut que tous, et en particulier les personnes les moins habituées à prendre la parole, puissent s'exprimer. Mais comme pour tout représentant, la question se pose des liens instaurés avec l'ensemble de la population représentée.

Recommandations pour optimiser les liens avec l'ensemble des habitants du quartier

- Faire travailler les Conseils citoyens sur leur rôle de porte-parole de tous, et proposer des formations leur permettant de mieux appréhender ce rôle et d'acquérir des techniques pour cela.
- Systématiser dans l'ordre du jour des Conseils citoyens un temps pour faire remonter les demandes et propositions venant des autres habitants.
- Travailler sur la communication entre le Conseil citoyen et les autres habitants du quartier, en particulier autour des avancées, des suites données aux demandes ou propositions issues du quartier.

4. L'enjeu de la reconnaissance des cc pour réussir à co-constituer avec les habitants

Les habitants des quartiers, de par leur présence permanente et dans la durée, ont une connaissance et des analyses sur les besoins et les actions à mener, différentes et complémentaires de celles des autres acteurs. Le Conseil citoyen peut permettre d'approfondir collectivement ces connaissances et ces analyses. Mais encore faut-il que celles-ci soient entendues et prises en compte par les décideurs. De plus, une véritable co-construction va au-delà de la simple reconnaissance de cette expertise des habitants. Elle nécessite que cette expertise soit croisée avec celles de l'ensemble des acteurs de la Politique de la ville, afin d'aboutir à des projets plus efficaces. Les élus et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs sont-ils prêts à confronter leur expertise avec celle des habitants, sachant que cela conduira à partager leur pouvoir de décision et d'action ?

Recommandations pour avancer dans cet enjeu de la reconnaissance des Conseils citoyens et de la co-construction

- Prendre le temps d'évaluer avec les élus et les acteurs institutionnels et associatifs la valeur ajoutée de la participation des habitants en terme de réflexion et de connaissance, de changements dans la vie d'un quartier et en tirer des conclusions pour l'élaboration de la nouvelle loi sur la Politique de la Ville.

- Permettre aux élus et acteurs institutionnels et associatifs de se former avec des habitants, pour apprendre à croiser leurs savoirs et à véritablement co-construire des analyses et des projets.

https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2022/06/rapport_Conseils_citoyens-ATD-Quart-Monde_2022.pdf

<https://www.atd-quartmonde.fr/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous-petit-guide-pratique-pour-agir/>

« Rémunérer la participation : valoriser ou dévaloriser l'engagement des participants ? »

Camille Duthy (Université Grenoble Alpes - Laboratoire Pacte - Chaire PUBLICS des Politiques Sociales/Odenore)

L'un des enjeux soulevé par le colloque est d'interroger la participation des publics, notamment dans sa mise en œuvre et ses moyens. Il pose ainsi la question, entre autres, des « conditions pratiques de participation, en particulier lorsqu'il s'agit de mobiliser des publics en situation de vulnérabilité, de perte d'autonomie ou de handicap ».

La proposition de communication propose de revenir sur ces conditions pratiques, en particulier concernant la rémunération des personnes intégrant des dispositifs de participation. Les observations s'appuient sur un projet de recherche universitaire et participative menée en Isère depuis septembre 2022 et pour 18 mois, concernant les structures d'hébergement collectif (MECS¹) de la protection de l'enfance. La recherche s'appuie sur une équipe de co-enquêteurs : des professionnels travaillant ou ayant travaillé dans ces structures, des jeunes placés actuellement, des adultes ayant été placés au cours de leur enfance/jeunesse (les « anciens placés ») et une sociologue coordinatrice. L'équipe intervient à tous les niveaux de la recherche : définition du sujet, construction des outils d'enquête et sa réalisation, analyse. L'objectif est de documenter les enjeux de l'hébergement collectif dans ce cadre au travers d'une démarche participative. La recherche est portée par la Chaire PUBLICS des Politiques Sociales au sein du Laboratoire PACTE (Université Grenoble Alpes), soutenue financièrement par le Département de l'Isère et en partenariat avec deux structures de protection de l'enfance sur ce territoire.

Au travers des premiers enseignements produits par la recherche, nous proposons donc de questionner spécifiquement les enjeux rétributifs dans ce cadre : comment s'organise la rémunération des co-enquêteurs ? Quels effets la rémunération produit-elle sur les relations entre la coordinatrice et les co-enquêteurs, et sur l'organisation de la participation de manière plus générale ?

Une première partie servira à poser le cadre et le contexte dans lequel la rémunération a été mise en place. Nous reviendrons d'abord sur les raisons éthiques, scientifiques et politiques qui ont soutenu le principe selon lequel tous les membres de l'équipe de recherche devaient être rémunérés pour leur participation. Au travers des situations hétérogènes des co-enquêteurs, nous verrons que tous n'ont pas accès aux mêmes rémunérations, qu'il s'agisse du taux horaire, des modalités de contrat et de temporalité de rémunération. Tout d'abord, le coût principal du projet représentait la rémunération à 50% d'un ETP de la sociologue coordinatrice, sous la forme d'un post-doctorat. Il avait ensuite été convenu que concernant les professionnels des deux structures partenaires de la recherche, ils seraient mis à disposition sur leur temps de travail. Les co-enquêteurs « anciens placés » se sont vu proposer des contrats de vacation qui permettent la rémunération à l'heure travaillée. Enfin, concernant les jeunes actuellement placés, et s'il avait au départ été imaginé qu'ils bénéficieraient aussi de vacances, il a finalement

1 Maison d'Enfants à Caractère Social, les « foyers » dans le langage courant

été décidé par un.e profession.nel.le les encadrant qu'ils auraient de l'argent de poche correspond au taux horaire net d'une vacation. Ce choix s'est opéré en raison des contraintes statutaires (du fait de leur minorité) ou d'autres administratives (le fait par exemple de ne pas avoir de compte en banque à son nom). Ces modalités diverses permettront dans un premier temps de saisir les variétés de possibilités concernant la rétribution de la participation.

La seconde partie sera consacrée, elle, au récit de la mise en œuvre concrète d'une de ces rémunérations: celle des co-enquêteurs « anciens placés ». D'abord parce que, parmi les modalités de rémunération évoquées dans la partie précédente, c'est celle pour laquelle le rôle de la sociologue a été central (avec celle des jeunes placés). Par ailleurs, compte-tenu de son volet administratif périlleux, le déroulement de cette séquence de rétribution est particulièrement révélateur des tensions entre le maintien d'un cadre scientifique et éthique dans une recherche participative et les modalités concrètes de sa mise en œuvre. Puisque l'Université, qui porte le projet, n'est pas en mesure de mettre en place cette rémunération, il a fallu trouver d'autres moyens de rémunérer les participants. L'une des structure partenaire s'en est chargé, en sous-traitant elle aussi à une autre structure. Or, l'ensemble de cette organisation et de ces logiques gestionnaires entrent parfois en contradiction avec le respect du cadre scientifique de la recherche. Nous verrons donc dans cette partie par quel moyen la coordination d'une telle enquête par la sociologue l'amène à occuper une place particulière dans ce processus et comment la mise en œuvre pratique peut menacer le bon déroulement de la recherche. À travers quelques séquences de la recherche particulièrement éprouvante, il s'agira de mettre en lumière les enjeux moraux qui entourent les démarches participatives, particulièrement pour ceux qui en sont les « petites mains » et qui la mettent en œuvre au quotidien.

Infine, l'objectif de cette communication est de dégager des éléments qui, s'ils s'appliquent au cadre d'une recherche universitaire, permettent toutefois de questionner la participation dans son ensemble : sur les questions de rémunération d'abord, parce que celle-ci se trouve toujours au marge du système classique d'emploi, et sur les questions plus générales d'organisation pratiques de la participation, celles-ci pouvant se révéler centrales dans la réalisation des objectifs des démarches participatives.

Sessions parallèles 2

Habiter 2 - Déclins, petites villes et territoires ruraux p. 30-32

Vivre 2 - Parcours et sans abris p. 33-35

Co-construire 2 - Démocratie alimentaire p. 36-43

« Les espaces pauvres en déclin abandonnés : espaces d'aliénation, espaces d'émancipation ? »

Maryame Amarouche (Université Jean Moulin Lyon III, UMR EVS)

Vincent Béal (Université Jean Monnet Saint-Etienne, UMR Triangle)

Nora Nafaa (Aix-Marseille Université, CNRS, UMR TELEMME)

Max Rousseau (CIRAD, UMR ART-Dev)

Le foisonnement d'expressions décrivant les territoires de la pauvreté comme "délaisés", "abandonnés" ou encore "laissés-pour-compte" souligne un retour de la question des inégalités sociales et surtout territoriales dans le débat politique. mais également de nouveaux enjeux pour la recherche dans ces espaces pensés à partir d'espaces davantage "favorisés" et "centraux" (Pike et al. 2023). C'est aussi les penser dans leur trajectoire, notamment ceux marqués par le déclin industriel, mais également démographique et les différentes politiques d'austérité.

Les principaux travaux portant sur ces espaces se concentrent sur un aspect du déclin (économique, démographique, commercial) ou un secteur des politiques territoriales (logement, services, aménagement). À l'inverse, la notion d' « économie fondamentale » permet d'appréhender ces territoires non pas uniquement sous l'angle productif qui ne peut que les enfermer dans cette trajectoire du déclin, mais par l'ensemble des services qui les structurent : infrastructures de base (eau, route, etc.) et services (logement, santé, éducation, transports, alimentation, etc.), en offre une lecture renouvelée (Collective 2020 ; Heslop et al. 2019). De nouvelles populations y arrivent, appartenant à des groupes sociaux variés mais pour lesquels ces territoires sont un refuge. Cela témoigne d'une forme d'attractivité qui permet de sortir du paradigme de la croissance. En effet, des familles pauvres et précaires s'y installent, attirées par le faible coût des loyers, le rythme de vie plus calme mais aussi la position géographique.

Notre enquête s'est déroulée sur deux terrains différents. Roanne, une ville moyenne, entre Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, a connu un déclin démographique de son centre liée à l'arrêt de l'industrie textile, mais bénéficie d'une croissance relative de ses périphéries liée à la proximité de la métropole lyonnaise. La Grand-Combes, petite ville minière au nord d'Alès aux portes des Cévennes a également perdu les deux tiers de sa population et se maintient grâce à un marché du logement à très bas coût. Une première campagne d'entretiens semi-directifs a été menée auprès d'acteurs institutionnels et associatifs (une quarantaine), et une seconde d'une soixantaine de récits de vie a concerné davantage des habitants de ces deux villes (notamment ceux vivant dans les quartiers les plus marqués par le déclin). Cette enquête par entretiens a été complétée par la passation de questionnaires auprès de jeunes à Roanne.

Cette approche de l'« économie fondamentale » par les habitants et les acteurs locaux, nous amène à explorer l'intérêt d'une lecture spatiale des notions d'aliénation et d'émancipation (Lefebvre 1968 ; Merrifield 2002) (Lefebvre, 1968; Merrifield, 2002). L'aliénation territoriale, telle que décrite par les géographes marxistes, renvoie à l'idée d'asservissement, de passivité, d'enfermement, et finalement de domination du terri-

toire sur les individus (Dollfus et Brunet 1990). La notion d'émancipation spatiale, cependant, renvoie à une "forme de libération, de déprise des rapports de domination, ou bien à l'affirmation et au renforcement d'une puissance d'agir" (Cukier et al. 2013). Elle dépend des contextes sociaux et politiques. Souvent opposées, ces deux notions doivent pourtant s'appréhender dialectiquement. Elles coexistent dans ces territoires et permettent une approche dynamique des trajectoires des territoires, mais également des individus, tout en complexifiant le discours sur des espaces parfois représentés comme figés.

Dans cette communication, dont la construction est une réflexion exploratoire, nous mettons en lumière cette dialectique et les trajectoires individuelles d'habitants pauvres, qui à la fois constatent et vivent les limites de ces espaces d'aliénation, mais qui y trouvent aussi un territoire de vie, d'accueil voire de refuge - et y perçoivent ainsi une forme d'émancipation. À titre d'exemple, il a été identifié à La Grand Combes une "filière" de mères isolées du Nord de la France, fuyant des violences familiales et redirigées par des travailleurs sociaux. Le bas coût de la vie dans cette ville en fait un espace d'émancipation, mais l'absence de perspective ne lui permet pas de dépasser le statut d'étape dans la trajectoire de ces femmes.

Références bibliographiques

Collective, The Foundational Economy. 2020. « Foundational Economy: The infrastructure of everyday life », in Foundational Economy Manchester University Press.

Cukier, Alexis, Delmotte, Fabien et Lavergne, Cécile. 2013. Emancipation: les métamorphoses de la critique sociale, Ed. du Croquant.

Dollfus, O. et Brunet, R. 1990. Géographie universelle. Mondes nouveaux, Paris : Hachette.

Heslop, Julia, Morgan, Kevin et Tomaney, John. 2019. « Debating the foundational economy », *Renewal: A journal of social democracy*, vol. 27.

Lefebvre, Henri. 1968. *Le Droit à la ville*, Paris : Éditions Anthropos.

Merrifield, Andy. 2002. « Henri Lefebvre, A socialist in space », in *Thinking Space*-Routledge.

Pike, Andy, Béal, Vincent, Cauchi-Duval, Nicolas, Franklin, Rachel, Kinossian, Nadir, Lang, Thilo, Leibert, Tim, MacKinnon, Danny, Rousseau, Max, Royer, Jeroen, Servillo, Loris, Tomaney, John et Velthuis, Sanne. 2023. « 'Left behind places': a geographical etymology », *Regional Studies*, vol. 0, n° 0, p. 1-13.

*« Stratégies résidentielles et sens du placement des populations précaires.
Trois petites villes d'Occitanie, entre refuge et relégation »*

Aurélié Delage (Université de Perpignan Via-Domitia – UMR ART-Dev)

David Giband (Université de Perpignan Via-Domitia – UMR ART-Dev)

Partant d'enquêtes de terrain dans trois petites villes d'Occitanie, situées dans l'arrière-pays rural et marquées par le poids des flux migratoires de foyers pauvres et précaires (Prades et Ille sur Tête dans les Pyrénées Orientales et Quillan dans l'Aude), cette communication propose d'envisager la question du rapport de ces populations au marché du mal-logement dans une perspective actorielle. Celle-ci s'intéresse à la capacité d'agir de ces publics récemment qualifiés dans la littérature de « new housing precariat » (Listerborn, 2023), pour mieux comprendre la diversité et la réalité de ces populations, de leurs capacités à construire localement des parcours résidentiels loin des stéréotypes du « cas soc' » prisonnier des seules trajectoires de relégation résidentielle et du déclassement social et territorial. Nous nous intéresserons à leurs capacités d'agir qui dépendent de la mobilité potentielle (en fonction des capacités physiques, financières, matérielles, cognitives...) et d'un sens du placement dans le bassin de vie de la petite ville. On en testera l'usage sur les mobilités résidentielles en insistant sur le potentiel de mobilité : capacités à quitter métropoles et grandes villes mais aussi capacité à avoir un sens du placement dans le territoire d'arrivée. Autrement dit, comment ces populations ont-elles une capacité à élaborer des stratégies dans leur parcours résidentiel, dans lequel la petite ville n'est souvent qu'une étape. De façon diverse selon les trajectoires individuelles, ces acteurs mobilisent un sens du placement qui n'est nullement dénué de stratégie, de volonté voire de désirs.

Les analyses reposent sur un travail de terrain conduit dans les trois petites villes depuis 2021 via des enquêtes semi-directives auprès d'acteurs institutionnels (services urbanisme et logement, DDTM, ANAH, CCAS, Agence d'urbanisme), associatifs (agences immobilières à vocation sociale et solidaire, associations d'aides aux précaires), d'entretiens avec des habitants et d'observations.

*« Enquêter et agir auprès des « gars de la rue ».
L'exemple d'une recherche-action au long cours à Nancy »*

Thibaut Besozzi (Chargé de mission pour le CCAS de Nancy – Université de Bourgogne – Chercheur associé au LIR3S)

Depuis 2017, j'ai mené une pluralité de recherches sociologiques sur le sans-abrisme et la grande marginalité à Nancy (Besozzi, 2019 ; 2022). Sous l'égide de l'Université de Lorraine (2L2S), puis de l'Université de Bourgogne (LIR3S), en partenariat avec la DDETS 54, la Métropole du Grand Nancy, le CCAS de Nancy et l'Association Accueil et Réinsertion Sociale (Aars), ces travaux à teneur ethnographique se sont déclinés en propositions opérationnelles diverses ayant notamment permis de déployer le « Village d'insertion » (Besozzi, 2023) et un dispositif de Logement d'Abord dans le cadre des AMI « Grande marginalité » et « Logement d'Abord » pilotés par la DIHAL.

La communication proposée dans le cadre du colloque de Montpellier introduira ces travaux dans l'optique de se focaliser plus longuement sur les missions dont je suis désormais chargé au sein du CCAS de Nancy (de mars 2023 à mars 2024), dans le cadre de ce que la municipalité a nommé le « Plan errance ». Il s'agit ici de construire un ensemble de réponses transversales à la question de « l'errance urbaine » dans le centre-ville de Nancy. En effet, le rassemblement régulier de groupes marginalisés en des points identifiés du centre-ville (devantures de supermarché, pourtour de la gare, ...) incite la municipalité à imaginer des projets répondant à la fois aux enjeux sanitaires, sociaux et sécuritaires que posent ces phénomènes occasionnant des « nuisances publiques » notamment dues aux consommations d'alcool et de drogue sur la voie publique.

Dans le sillage des travaux théoriques de Michel Parazelli (2021), je développe plusieurs idées destinées à favoriser la cohabitation dans l'espace public (médiation urbaine et prévention spécialisée), les soins en addictologie (lieu de consommation d'alcool à moindre risque, voire Halte « Soins Addictions »), l'accès à l'hébergement et au logement (un camping sécurisé pour les gens de la rue ?), tout en cherchant à dynamiser les initiatives citoyennes et bénévoles locales (sur le modèle de la Fabrique de la Solidarité parisienne).

Fort de l'interconnaissance que j'ai développée avec les sans-abri à Nancy depuis 2017, j'effectue une phase d'immersion avec les « gars de la rue » durant l'été 2023 dans l'objectif de travailler avec eux sur ces idées : il s'agit d'une démarche participative dont je déclinerai les étapes, les difficultés et les résultats. La communication que je propose se focalise donc plutôt sur la méthodologie participative mise en place par la municipalité de Nancy à travers mon recrutement pour cette mission : il s'agira d'explicitier la méfiance voire la défiance des publics marginalisés face aux démarches participatives « trop » institutionnalisées (d'où les formes alternatives de participation à inventer) ; l'ethnocentrisme de classe qui sous-tend parfois la vision surplombante de politiques sociales mises en place pour les sans-abri mais rarement avec eux. En somme, il s'agit de repartir de l'expérience, du discours et des attentes des premiers

concernés, explorés en situation, pour infléchir les projets municipaux à la lumière de cette connaissance expérientielle : ce qui permettra, dans la communication, d'aborder parallèlement la question des trajectoires et des expériences vécues de l'assistance et de la répression (polices municipale et nationale).

En outre, à la marge, il s'agira aussi d'aborder la question de la territorialisation des politiques sociales, et notamment de l'intervention de rue, puisque le projet de déploiement d'équipes de prévention spécialisée et de médiation urbaine au centre-ville de Nancy se heurte à la difficulté de son financement, dans la mesure où ces formes d'intervention sont principalement financées dans le cadre des « politiques de la ville » ciblant les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Références bibliographiques

Besozzi Thibaut, 2019, Le monde de la rue à Nancy : de l'errance chronique à la stabilisation ?, Rapport de recherche, Université de Lorraine, Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S), 200p.

Besozzi Thibaut, 2022, La grande marginalité à l'épreuve de l'intervention sociale et médico-sociale (et réciproquement), Rapport de recherche, Université de Bourgogne, Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche : Sociétés, Sensibilité, Soins (LIR3S), 261p.

Besozzi Thibaut, 2023, « S'adapter aux «inadaptés» : conception et mise en œuvre d'un dispositif expérimental d'hébergement pour sans-abri chroniques », Revue Française d'Éthique Appliquée, n° 13, pp. 89-102.

Parazelli Michel (dir.), 2021, Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action, Québec, Presses de l'Université du Québec.

« Je dirais que c'est la rue qui m'a mis en prison. Mais d'un côté, la prison m'a fait sortir de la rue aussi » : une approche sociologique des parcours.

Laura Delcourt (Université de Lille – CeRIES)

Une partie de la population carcérale expérimente au cours de son existence une pluralité d'institutions : foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance, foyers de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, centres d'hébergements, hôpitaux, centres de cure... De précédents travaux se sont déjà intéressés à ce phénomène, autour de la problématique du « revolving door » aux États-Unis et au Canada ou du « cercle rue-hôpital-prison ». D'autres recherches se sont davantage recentrées sur l'expérience de la prison chez les personnes itinérantes ou leur judiciarisation. En France, ce phénomène a été repéré, à travers l'analyse de trajectoires de vie de personnes en situation de désaffiliation, une réflexion sur la relation entre asile et prison, entre addictions, rue et prison, ou encore entre précarité résidentielle et incarcération.

Cette communication s'appuie sur une recherche menée dans le cadre d'une thèse de sociologie à l'Université de Lille. Une cinquantaine d'entretiens biographiques ont été menés auprès de personnes détenues et anciennement détenues, en prison et dans des structures d'accueil extérieures (centres d'hébergement, CSAPA, CAARUD, centres de cure, accueils de jour pour sans-abri, centres de réinsertion pour prisonniers...). L'ensemble des personnes interrogées avait connu à la fois la prison et une ou des institutions de prise en charge sanitaire, sociale ou médico-sociale.

La recherche a permis de repérer plusieurs types de parcours en institutions. Cette communication sera consacrée à la présentation d'un type de parcours en particulier, celui de personnes ayant un important parcours de rue, qui ont connu un placement par l'ASE et, plus tard, des CHRS ou des accueils de jours. Nous montrerons comment une situation de désaffiliation s'installe dans le temps malgré de nombreux recours auprès d'institutions d'assistance.

La prison et la rue entretiennent une relation d'interdépendance. D'une part, le mode de vie des sans-domicile peut conduire en prison, du fait des pratiques illégales nécessaires à la survie dehors ou encore de la judiciarisation de l'itinérance. D'autre part, l'incarcération amplifie des problématiques préexistantes et provoque une perte de logement.

« La caisse citoyenne d'alimentation de Toulouse : une recherche-action pour lutter contre la précarité alimentaire par la mise en place d'une démocratie alimentaire »

Julie Ryschawy (INRAE – UMR AGIR)

Sarah Cohen (INRAE – UMR AGIR)

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a plus que doublé en dix ans, passant de 2,5 millions en 2009 à 5,5 millions juste avant le premier confinement lié à la COVID-19. L'aide alimentaire se traduit de façon majoritaire sous la forme de distribution de denrées alimentaires récupérées des circuits longs par des dons défiscalisés. Elle est aujourd'hui la réponse donnée par les politiques sociales à la question de la précarité alimentaire en France (Paturel et Ndiaye, 2020). Pour autant, Darmon et al. (2010) soulignent que la précarité alimentaire est mal connue et souvent uniquement assimilée au recours à l'aide alimentaire, éludant ainsi le caractère multidimensionnel de la précarité. Comme le souligne pourtant Scherer (2018), le droit à l'alimentation protège le droit de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant. La réponse actuelle n'est donc pas appropriée et génératrice de violences alimentaires, comme définies par Bonzi (2019). Face à ce constat, des acteurs cherchent à expérimenter d'autres dispositifs pour lutter contre la précarité alimentaire. Le projet Passerelle a par exemple montré qu'un transfert monétaire peu ou non restreint permet aux personnes de choisir leur alimentation (Action contre la faim, 2022). Ce transfert s'oriente principalement vers des dépenses alimentaires mais encouragerait un tremplin plus général (utilisation d'espèces, désendettement, recapitalisation des articles essentiels au foyer). Ceci témoigne de l'importance d'impliquer les personnes dans les choix.

Aller vers une démocratie alimentaire en reterritorisant les politiques alimentaires

Malgré ce constat, les bénéficiaires sont peu impliqués dans une réflexion sur le système alimentaire n'inclue les bénéficiaires. Introduite par Tim Lang à la fin des années 1990, la « démocratie alimentaire » permettrait de faire contrepoin au pouvoir exercé par les firmes internationalisées de l'agro-alimentaire dans un contexte où les États se désengagent (Paturel et Ndiaye, 2020). Une alimentation de qualité pourrait être rendue accessible à toutes et tous grâce à la participation des citoyens. Pour autant, les expériences dites de démocratie alimentaire restent limitée à des réseaux militants fondés sur des valeurs communes, comme les initiatives visant à construire des systèmes alimentaires alternatifs : les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAPs), les épiceries sociales et solidaires, les boutiques de producteurs, les marchés paysans ou encore les jardins partagés (Deverre et Lamine, 2010 ; Renting et al., 2012). Même si elles affichent une préoccupation d'égalité d'accès, ces initiatives peinent à l'offrir réellement aux personnes les plus pauvres ou les plus vulnérables (Chiffolleau et Paturel, 2016).

Le projet de Sécurité Sociale de l'alimentation et sa déclinaison en expérimentations locales

Le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) permettrait un accès universel à une alimentation de qualité conventionnée démocratiquement et financée par une cotisation sociale. La création de caisses d'alimentation locales inspirée de ce projet

visé à donner réalité au concept de démocratie alimentaire (Paturel et Ndiaye, 2020). Le projet de recherche-action CAISSALIM Toulouse s'appuie sur des initiatives citoyennes alimentaires existantes dans quatre bassins de vie toulousains pour les accompagner dans le montage de caisses citoyennes d'alimentation : le tiers-lieu nourricier (EDENN) pour le territoire nord toulousain, les associations de quartier Natures Pradettes et le Pavé pour l'ouest, le groupement d'achat MAMA pour l'est et l'association Caracole pour le sud (constitué des villes de Ramonville et Castanet). Ces quatre caisses d'alimentation fusionneront dans un second temps du projet en une caisse commune à l'aire urbaine toulousaine.

La question générale qui se pose à nous, au-delà de l'opérationnalisation du projet, est la suivante : quel est le pouvoir transformatif de la caisse citoyenne d'alimentation sur les systèmes alimentaires locaux, pour les rendre plus accessibles, durables et vecteurs de transitions écologiques, économiques et sociales ?

Pour cela, nous formulons deux sous-questions :

1. Le montage et le fonctionnement des caisses d'alimentation permettent-ils le développement de pratiques démocratiques et émancipatrices pour les acteurs des systèmes alimentaires ?
2. Le fonctionnement des caisses d'alimentation permet-il de structurer un système alimentaire durable et territorialisé ?

Méthodologie

Pour tenter d'éclairer ces sous-questions, nous développons une approche multicritère hybride qualitative et quantitative pour rendre compte de l'évolution du système alimentaire générée par le montage et le fonctionnement des caisses d'alimentation à plusieurs niveaux :

- au niveau individuel des consommateurs notamment sur l'accès à une alimentation durable et choisie (indicateur de sécurité alimentaire, indicateur de pauvreté en conditions de vie)
- au niveau des professionnels du système alimentaire et de la durabilité de leurs pratiques (comme le revenu agricole ou de la transformation, ou encore la part de produits labellisés)
- au niveau territorial et politique sur l'inscription de la caisse d'alimentation au sein des politiques agricoles et alimentaires (comme la dépendance financière à l'égard du soutien public, ...)

Des étudiants de la spécialisation Agroécologie du Système de Production au Territoire de l'ENSAT ont réalisé une quarantaine d'entretiens semi-directifs pour comprendre l'état actuel des systèmes alimentaires locaux au travers des perceptions des acteurs. Les étudiants ont rencontré des représentants des initiatives partenaires du projet, mais aussi d'autres acteurs des filières agri-alimentaires, de la distribution ainsi que du travail social. Des zonages à dire-d'acteurs leur ont permis de cartographier les informations. Ils ont ensuite triangulé les données collectées avec des données quantitatives de l'INSEE, de la mairie de Toulouse et d'autres bases de données pertinentes en agriculture (Agreste, FranceAgriMer) pour appréhender l'offre alimentaire et les besoins des acteurs rencontrés. Ce travail sera reproduit en 2025 pour pouvoir esquisser une comparaison.

Concernant l'analyse des pratiques démocratiques (gouvernance et circuit financier), une grille d'analyse basée sur les travaux de Chiffolleau et Paturel (2016) et sur une revue de littérature sur les pratiques démocratiques dans les organisations alternatives, sera utilisée lors de deux phases importantes du projet : la définition du fonctionnement de la caisse d'alimentation (à partir de janvier 2024) et le fonctionnement à proprement parler de la caisse (en juillet 2024). Cette grille est construite en trois parties, qui suivent le parcours des citoyens et autres parties prenantes dans la co-construction de la caisse. La première partie revient sur l'intégration des parties prenantes aux valeurs de la caisse, la deuxième analyse la participation des parties prenantes aux processus décisionnels démocratiques de la caisse et la dernière partie revient sur les effets de cette participation en termes d'émancipation et de capacité d'agir. Les données collectées par la grille d'analyse seront complétées par celles issues d'une grille d'observation participante remplie par les habitants eux-mêmes lors des rencontres des comités citoyens. Enfin, la reconstruction de trajectoires de co-construction des caisses avec les participants nous éclairera sur leurs perceptions du dispositif.

Conclusion et perspectives

Le projet est ambitieux et la recherche associée également. Elle nous amène à toucher une limite importante, celle du temps du projet pour uniquement trois ans financés à ce jour. Ainsi, la temporalité et la gestion de projet contraint et conditionne le déploiement des actions sur le territoire et pourrait impacter la qualité d'une réelle co-construction démocratique incluant toutes les parties de la population des territoires concernés. Aussi, l'engagement réel d'une mixité de publics devra s'envisager sur le plus long terme.

Références bibliographiques

Action contre la faim. 2022. Projet Passerelle. Contribuer à la réduction de la précarité par un dispositif pilote de transfert monétaire couplé à un accompagnement social relais. Consulté le 21/06/2023. Accessible à : <https://www.solidarites-alimentaires.org/media/fichiers/texte-action-contre-la-faim>

Bonzi B. 2019. Dilemme de l'aide alimentaire et conflits de normes, *Socio-anthropologie*, 39 | 2019, 67-82., <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.5248>

Chiffolleau Y., Paturel D. 2016. Les circuits courts alimentaires pour tous, outils d'analyse de l'innovation sociale, *Innovations*, n°50, 2016/2, p 191-210.

Deverre C., Lamine C. 2010. Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 317, p. 57-73.

Darmon N., Bocquier A., Vieux F., Caillavet F. 2010. L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France, in *La lettre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale*, n°4. [en ligne] <http://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Darmon.pdf>

Paturel D., Ndiaye P. 2020. Le droit à l'alimentation durable en démocratie. *Champ social*. <https://doi.org/10.3917/chaso.patur.2020.01>

Renting H., Schermer M., Rossi A. 2012. *Building Food Democracy: Exploring Civic*

Food Networks and Newly Emerging Forms of Food, Citizenship. *Int. Jnl. of Soc. of Agr. & Food*, vol. 19, n°3, pp. 289-307.

Scherer P. 2018. « La solidarité alimentaire de proximité comme espace d'expérimentation démocratique et vecteur d'émancipation. Recherche-action au sein du Secours Populaire Français en Occitanie ». *Revue Forum* 2018/1, n°153.

« Un comité citoyen de l'alimentation comme espace d'empowerment et de participation politique »

Pauline Scherer (Coordinatrice recherche et expérimentation association Vrac & Cocinas)

Grégori Akerman (INRAE)

Marie Walser (Institut Agro Montpellier)

Nicolas Bricas (CIRAD)

Nos systèmes alimentaires sont traversés par de multiples inégalités sociales, principalement la précarité du travail de certains acteurs de la chaîne et la précarité alimentaire d'une part croissante de consommateurs. Cette précarité alimentaire, qui concerne aujourd'hui une diversité de personnes, se caractérise par des difficultés, majoritairement économiques, d'accès à la nourriture, en quantité et en qualité. La réponse apportée est la distribution de denrées via des systèmes d'aide alimentaire, un dispositif pensé pour les situations d'urgence qui tend à devenir structurel, et qui pourtant est à l'origine de diverses violences pour celles et ceux qui y ont recours (Bonzi, 2023). La précarité alimentaire prend place dans des situations de précarité plus globales (logement, énergie, emploi...) souvent synonymes d'exclusion et de disqualification sociales (Paugam 1991) s'accompagnant d'une exclusion politique (Braconnier et Mayer, 2015), qui limite la participation citoyenne des plus précaires.

Les inégalités d'accès à l'alimentation semblent se renforcer lorsque l'on considère l'impératif écologique de transition des systèmes alimentaires vers une plus grande durabilité (sur le plan de la nutrition et de la santé, de la protection de la nature mais aussi sur le plan social, culturel, économique et politique). En effet, ces inégalités s'incarnent notamment dans des difficultés d'accès aux produits frais (fruits, légumes), peut-être transformés et de qualité (produits biologiques par exemple), qui fondent pourtant des régimes alimentaires plus durables. Les freins à une réelle transition alimentaire sont multiples (ils concernent les différentes étapes du système) et suscitent de nombreuses divergences. Cela interroge, pour nous, la dimension démocratique des choix qui orientent nos systèmes alimentaires. En 1996, le chercheur Tim Lang a défini la démocratie alimentaire comme "la grande lutte, dans toutes les cultures, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance". L'idée de démocratie alimentaire invite les citoyen.es à s'appropriier les enjeux, à s'engager et à formuler des choix collectifs sur nos manières de produire, transformer, distribuer et consommer la nourriture.

Nous faisons ici l'hypothèse que la démocratie alimentaire, nourrie par l'exercice d'une citoyenneté alimentaire, est la condition d'une transition "juste" (Laurent, 2020); une transition susceptible de concerner l'ensemble de la population, d'infléchir les inégalités alimentaires et d'agir sur la transformation de nos systèmes alimentaires pour faire advenir une « sécurité alimentaire durable ». Celle-ci existe "lorsque tous les individus ont un accès (économique, physique et social) égalitaire à une alimentation durable de manière coordonnée et pérenne (...). Il est indispensable que le dispositif [de sécurité alimentaire durable] regroupe un ensemble de mesures agissant sur l'accessibilité économique, l'accessibilité physique, l'empowerment individuel et le lien social, tout en

incluant une réponse aux situations d'urgence ainsi qu'une démarche « d'aller-vers » pour limiter le non-recours » (Caillavet et al., 2021).

Notre travail de recherche s'appuie sur le lancement en 2022 à Montpellier d'une expérimentation : la caisse alimentaire commune, qui compte aujourd'hui 350 participants vivant dans des conditions socio-économiques diverses. La caisse alimentaire commune est un budget auquel les participants cotisent chaque mois, en fonction de leurs revenus, et dont ils/elles reçoivent l'équivalent de 100€ en « monnaie alimentaire » pour faire leurs achats alimentaires dans un circuit de points de vente conventionnés, à savoir choisis démocratiquement selon des critères de qualité élaborés collectivement par un comité citoyen de l'alimentation.

Cette expérimentation émane de la société civile organisée. Elle a été initiée et est animée par un collectif de coopérations rassemblant plus de 20 organisations (Territoires à VivreS – Montpellier), au sein duquel sont intégrées les collectivités locales. Dans le cadre de cette expérimentation, la caisse est pilotée par le comité citoyen de l'alimentation, une instance composée de 47 habitants âgés de 30 à 75 ans, réunis sur la base du volontariat, dont une majorité de femmes et dont la moitié des membres sont concernés par la précarité. Le comité se réunit régulièrement pour apprendre, débattre et définir le mode de fonctionnement et de gestion de la caisse.

Le travail de recherche-action mené à partir de cette expérimentation interroge les formes et modalités d'une démocratie alimentaire, articulée à une perspective de sécurité alimentaire durable. Ce travail se décline autour de deux objectifs : 1) accompagner la co-conception d'un dispositif démocratique d'accès à l'alimentation et 2) observer et analyser les effets potentiels d'un tel dispositif sur différents enjeux de transformation : sécurité alimentaire et accessibilité de l'alimentation durable, citoyenneté alimentaire, écologisation des pratiques alimentaires, transformation des politiques publiques, etc. L'objet qui nous intéresse en particulier est celui de la « montée en politique » de la question alimentaire en tant que sujet démocratique via l'exercice d'une citoyenneté alimentaire active et inclusive. Dans cette perspective, le comité citoyen de l'alimentation est pensé comme un espace d'éducation populaire et comme instance de gouvernance démocratique, au sein de laquelle la participation de personnes concernées par la précarité est effective. Nous nous intéressons, pour cette contribution, particulièrement à ces parcours.

Au travers de notre contribution, nous souhaitons interroger :

1. Les conditions de la participation des habitants au comité, au regard d'une approche critique de la participation citoyenne (Carrel, 2013) ;
2. Les « parcours d'engagement » des participants en observant notamment leurs « raisons d'agir » ;
3. La capacité du comité citoyen de l'alimentation à constituer un espace d'empowerment, au sens du renforcement du pouvoir d'agir, permettant de nourrir une appropriation des enjeux alimentaires par les participants, mais aussi une « dynamique individuelle d'estime de soi et de développement de ses compétences articulée avec un engagement collectif et une action sociale transformative » (Bacqué & Biewener, 2013) ;
4. L'émergence du comité citoyen comme espace de participation politique générant un renforcement des formes d'engagement et de citoyenneté alimentaire, articulés

à la définition des politiques publiques, et constituant ainsi un espace de démocratie alimentaire, porteur de transformations sociales et publiques.

Références bibliographiques

Bacque, M-H., Biewener C., 2013. L'empowerment, une pratique émancipatrice ?, Editions La Decouverte, 176p.

Bonzi, B., 2023. La France qui a faim, Éditions du Seuil, 433p.

Braconnier C., et Mayer N., 2015. Les inaudibles : sociologie politique des précaires. Presses de Sciences Po, 250 p.

Caillavet F., Darmon N., Dubois C., Gomy C., Saïdi-Kabeche D., Paturel D., Perignon M., 2021. Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs. Rapport Terra Nova, 111p.

Carrel M., 2013. Faire participer les habitants ? Pauvreté, citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. ENS. 270 pages

Clément A., 2001. De l'évergétisme antique aux Restos du cœur : État et associations dans l'histoire du secours alimentaire. RECMA, 279(1) : 26-43.

Laurent, É., 2020. Introduction. La transition juste: Un nouvel âge de l'économie et de l'environnement. Revue de l'OFCE, 165, 5-20.

Paturel D., Ndiaye P. (éd.), 2020. Le droit à l'alimentation durable en démocratie, Nîmes, Champ social éditions, 238 p.

Paugam S., 1991. La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 254 p.

Sessions parallèles 3

Habiter 3 - Modes d'habitat et foncier

p. 44-48

Vivre 3 - Accès aux droits sociaux, à l'énergie, à l'emploi

p. 49-57

Co-construire 3 - Méthodologie et définition

p. 58-65

« Habitat et précarité en Cévennes - Dispositifs, expériences, limites »

Catherine Bernié-Boissard (Université de Nîmes – UMR ART-Dev)

Pascale Parat-Bézard (CAUE du Gard)

Notre communication interroge la mise en œuvre des dispositifs d'action publique, en réponse à la recherche de modes de vie alternatifs choisis ou subis (écohomeaux, habitat participatif, vie en camion, caravane, cabane), à partir du terrain d'observation des Cévennes gardoises, à l'exclusion de ce qu'il est convenu d'appeler « les gens du voyage ». On observe en effet au cours de la période récente une évolution législative reconnaissant ces formes d'habitat, sanctionnant une croissance et une diversification des pratiques, individuelles ou collectives, notamment sous l'effet de trois crises majeures : du logement, du climat et de la santé avec l'épisode du confinement.

Adoptée en 2014, la Loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) vise à favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable. Partant du constat selon lequel la diversité de la société doit se refléter dans la diversité des modes d'habitat possibles et choisis, elle modifie le Code de l'urbanisme. Celui-ci prévoit désormais la prise en compte « des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat », jusqu'alors soumis aux bonnes volontés politiques locales. Modifiant l'approche juridique, notamment depuis un décret de 2015, la loi a-t-elle favorisé l'accueil de l'habitat léger, réversible, mobile dans l'espace cévenol, historiquement marqué par les valeurs de tolérance et de solidarité ? Pour répondre à cette question, nous avons enquêté auprès d'élus locaux, de porteurs de projet, de commerçants et d'habitants, de personnes vivant en habitat léger ou mobile au sein des Communautés de communes Causses-Aigoual-Cévennes, du Pays Viganais, de Cèze-Cévennes et de villages limitrophes appartenant à la Communauté d'agglomération d'Alès, entre juin et septembre 2023.

Premier constat : depuis la publication de la loi, les personnes et les collectifs rencontrés ont été confrontés aux effets de la crise sanitaire succédant aux crises climatique et du logement.

La pandémie a précipité l'expérimentation de nouvelles formes de vie et d'habitat, individuel ou partagé, l'extension de la réflexion sur la gestion des *communs*. Son articulation avec les effets du changement climatique contribue à la remise en question des normes du système productif et à la recherche de modèles d'occupation du sol et d'architecture sobres. Tandis que la crise du logement se traduit par la rareté, la cherté du logement, sa non adaptation aux valeurs environnementales, aux solidarités collectives.

Deuxième constat : la loi offre un cadre juridique de base pour la reconnaissance des modes d'habitat réversibles à des communes confrontées, de fait, à leur développement. Mais elle est largement méconnue. Pour les associations de défense, elle est « tellement mal faite que la meilleure chose que peut faire un maire face à un habitat léger est de fermer les yeux » (*Hameaux Légers*).

Le phénomène est donc à la fois *discret* et *ancré*, dans une période de transition entre

tolérance variable et injonction à l'encadrement par les collectivités. Les élus rencontrés sont réceptifs aux besoins en habitat alternatif, notamment dans le cadre des PLU en cours d'élaboration. Mais cette démarche relève d'un véritable casse-tête. Comment aménager des zones spécifiques sans foncier disponible, ou à l'inverse avec de nombreux anciens logements ouvriers vacants ? Comment faire face au risque de récession démographique sans une offre suffisante de logement et en particulier de logement social ?

La prospective est difficilement envisageable pour les collectivités, car la frontière est incertaine entre mobiles et sédentaires. Elle est également mouvante entre habitat choisi ou contraint. Habitants et commerçants constatent, pour leur part, une progression de l'habitat alternatif, qui toutefois n'est pas mesurable. L'accueil oscille entre conflits ou compromis.

Entre les communes et au sein même des équipes municipales, le discours sur l'habitat non traditionnel n'est pas uniforme. Il varie selon les sensibilités politiques et les responsabilités exercées.

L'observation du terrain cévenol montre la contradiction entre avancées législatives et marges de manœuvre concrètes des collectivités locales pour intégrer tous les types d'habitat. Elle met en évidence les possibilités de blocage des initiatives des porteurs de projet, au nom de la sécurité ou de la protection environnementale.

« *Vivre et produire dans les interstices agricoles périurbains quand on est Gitan ou Voyageur. Modes d'habiter et justice foncière en question* »

Coline Perrin (INRAE – UMR Innovation)

Gaëlla Loiseau (INRAE – UMR Innovation)

Charles Lugiéry (INRAE – UMR Innovation, UMR ART-Dev – Université Perpignan Via-Domitia)

Mots clés

Cabanisation, accès à la terre, justice foncière, agriculture, habitabilité

Lorsqu'une personne de la communauté gitane ou voyageuse tente d'acheter une parcelle agricole dans la basse plaine littorale du Languedoc ou du Roussillon, les élus locaux et les acteurs institutionnels en charge du contrôle du marché foncier agricole considèrent que cela représente un risque de cabanisation, c'est-à-dire d'installation informelle en habitat léger sans lien avec l'agriculture. Interpellés par ce discours institutionnel, nous nous sommes intéressés aux pratiques agricoles des personnes issues des communautés gitanes et voyageurs. L'objectif de cette communication est de rendre compte des modes d'habiter et de produire de ces communautés dans les interstices agricoles périurbains autour de Montpellier et Perpignan, témoignant de formes d'exclusion sociale et de discriminations dans l'accès à la terre, entretenant une pauvreté multidimensionnelle. Cette communication s'appuie sur deux séries d'entretiens conduits dans le cadre du projet GITALIM entre 2021 et 2023, permettant de croiser les points de vue. Une enquête ethnographique approfondie s'est basée sur de l'observation, une cinquantaine d'entretiens formels et des discussions informelles avec des Gitans et Voyageurs ayant des activités en lien avec l'agriculture. Des entretiens formels avec des représentants institutionnels ont par ailleurs été conduits dans le cadre d'un stage de master 2, qui s'est poursuivi par l'engagement dans une thèse de doctorat en géographie.

Des institutionnels obnubilés par la cabanisation

Alors que nous questionnions différents acteurs institutionnels sur les pratiques agricoles éventuelles des Gitans et Voyageurs, tous les enquêtés ont invariablement commencé par aborder la cabanisation, considérée comme un problème majeur. Ils n'envisageaient pas que les Gitans et Voyageurs puissent porter de vrais projets agricoles. Ainsi, des représentants de la Safer de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales nous ont expliqué empêcher régulièrement l'achat de parcelles agricoles dès qu'un nom de famille ou une adresse laissaient penser qu'il s'agissait d'une personne issue de ces communautés. Ils nous ont dit faire cela à la demande des maires : « l'idée c'est que ces gens-là n'achètent pas » (entretien 2021). « On ne l'écrit pas mais ça se fait, on fait du déni de sale gueule. Quand vous voyez J. F., A. B. [noms à consonnance gitane selon l'enquêté], les plus grosses familles de Gitans des P.O., vous vous doutez bien qu'ils ne vont pas faire de l'agriculture. (...) Dans 99% des cas on a tapé dans le mille » (entretien 2021). L'assimilation entre la cabanisation et les Gens du voyage est telle qu'elle se traduit par la mention explicite de cette communauté dans la charte anticabanisation publiée par la préfecture de l'Hérault. Ces pratiques discriminatoires explicites énoncées ouvertement peuvent être interprétées comme du racisme institutionnel. Elles conduisent à des injustices foncières (Perrin, 2020 ; Baysse-Lainé et

Perrin, 2021), dans la mesure où des Gitans portant des projets agricoles se heurtent à des barrières récurrentes. Un agriculteur explique ainsi que ses voisins éleveurs de brebis rencontrent des freins récurrents du fait de leur appartenance à la communauté gitane : « il y a personne pour les aider à porter leur projet, ils sont pas pris au sérieux. Ma vision, elle est simple : ces gens vivent sur l'espace agricole. Plutôt que de les dégager – parce que les politiques publiques ont plus envie de les coller dans des logements sociaux que de les aider sur leur terrain –, ils sont paumés, moi j'essaie de les orienter là-dessus, ils n'arrivent pas à trouver de terrain, la SAFER préempte quand c'est des gitans qui achètent ! Ça, c'est de la discrimination, c'est scandaleux ! » Ce blocage foncier les invisibilise, et contribue à criminaliser leur mode d'habiter et leurs pratiques agricoles, qui restent, de fait, souvent informels.

Une invisibilisation des pratiques agricoles

En effet, en contrepoint, l'enquête ethnographique auprès des communautés gitanes et voyageuses a identifié des pratiques agricoles multiformes : les familles qui habitent dans les interstices périurbains ont fréquemment des petits élevages (poules, moutons, chiens, chevaux). Elles ont des compétences agricoles et certaines personnes aimeraient pouvoir s'installer comme agriculteurs mais n'ont généralement pas cherché ou pas réussi à formaliser leur activité. Elles témoignent des barrières multiples auxquelles elles font face dans l'accès à la terre, à la qualification agricole et aux aides spécifiques réservées aux agriculteurs. Leurs expériences mettent en lumière l'aspect normatif, procédural et de fait excluant de l'accompagnement à l'installation en agriculture. Alors que l'agriculture apparaît comme un domaine possible d'insertion sociale, économique et professionnelle, la demande de conformation des publics au système maintient les pratiques agricoles gitanes et voyageuses dans l'informalité et la marginalité, les invisibilise.

Ainsi, R. vit du recyclage de la ferraille. Il habite en caravane sur un terrain autorisé pour cela. Mais il aimerait en sortir, élever des poules pondeuses et des escargots, et cultiver des légumes pour nourrir ses poules. Il a de l'expérience informelle : « en élevage, j'ai tout eu, des chevaux, des cochons, des poulets, des brebis, j'ai même eu des petits hamsters pendant une période ». Pour s'installer officiellement en agriculture, il a validé une formation à la chambre de commerce (sur les aspects sanitaires), et il a fait sa déclaration à la chambre d'agriculture. Il a plusieurs terrains en vue, mais craint la préemption de la Safer.

Même les agriculteurs déclarés font face à des interventions institutionnelles dissuasives. F. a réussi à acheter 12 ha, où il cultivait des céréales pour son élevage de volailles, qui marchait très bien (il parle de 28 000 € de revenus annuels), jusqu'à ce que le maire l'oblige via une intervention du tribunal à enlever ses caravanes : « le maire ne voulait pas de moi. Il disait que c'était un alibi l'agriculture ». Il était pourtant reconnu comme agriculteur, vendait en circuits courts, mais le maire refusait qu'il habite sur place. Il a dû arrêter son exploitation. Une autre famille avait développé une activité déclarée d'élevage ovin, mais ils ont dû arrêter suite à une intervention policière d'intimidation, au moment où ils allaient vendre tous les agneaux sur pieds, trois jours avant l'Aid. L'éleveur a été emmené au poste de police, sous prétexte qu'il allait sûrement abattre les bêtes chez lui.

Conclusion : une précarité multidimensionnelle liée au logement et à l'absence de reconnaissance d'un droit d'habiter la terre différemment

Au final, il apparaît difficile de penser les pratiques agricoles de ces communautés en faisant abstraction de leur mode d'habiter : tant pour les acteurs institutionnels, qui considèrent leurs projets agricoles comme des alibis pour s'installer dans les interstices périurbains, que pour les Gitans et Voyageurs eux-mêmes, dont les pratiques agricoles s'ancrent en partie dans des relations multiformes avec l'environnement et des relations interspécifiques, associant multi-élevage, culture, glanage, cueillette et chasse. La lutte contre l'habitat mobile et la cabanisation occulte ces pratiques traditionnelles et interdit la reconnaissance d'un mode différent d'habiter l'espace rural, véritable lieu ressource. L'habitat mobile, choix de vie pour certains, contraint pour d'autres, est condamné par l'administration, et facteur d'une précarisation multidimensionnelle : dans l'accès aux droits sociaux, à la santé, à l'éducation, etc. Les enquêtés évoquent aussi de manière récurrente leurs difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité. Pourtant, les projets fondés sur l'habitat léger, un modèle agricole vivrier et un mode de vie à faible impact écologique attirent aujourd'hui, au-delà des communautés tsiganes. Ils permettent des installations agricoles progressives, avec moins d'investissement initial, à un moment où le renouvellement des générations d'agriculteurs apparaît comme un enjeu public. Ces projets ne devraient donc pas être appréhendés de manière systématique comme de la "pollution" ou de la "cabanisation", sous peine d'entretenir la précarité, voire d'enfermer les personnes dans des trajectoires de pauvreté rurale.

Remerciements

Le projet GITALIM est financé par la région Occitanie dans le cadre de son appel à projet Sciences-Société. « Saisir les formes de précarité et les problématiques d'accès aux droits et aux aides sociales à Saint-Girons ».

« Saisir les formes de précarité et les problématiques d'accès aux droits et aux aides sociales à Saint-Girons »

Jean-Baptiste Daubeuf (Chargé de mission petite ville de demain, Communauté de Communes de Couserans-Pyrénées)

Nadia Okbani (Université Toulouse Jean Jaurès, IUT de Figeac – Carrières sociales CERTOP, LEST)

Céline Segalini (Chargée de recherche, Association Intervalles)

Alors que la « question sociale » et l'exclusion sont généralement associées à la « question urbaine » (Castel, 1995), elles n'en restent pas moins historiquement liées aux territoires ruraux. Bien que moins massive et moins visible en milieu rural que dans les territoires urbains, la précarité est pourtant fréquente (Pagès, 2015 ; Coquard, 2019). Ces dernières années, cette question a gagné en visibilité politique et médiatique du fait d'une succession de crises comme celle du mouvement des gilets jaunes en 2018, de la Covid en 2020 ou encore de l'accélération de l'inflation mettent en exergue la précarité rurale. L'effritement de l'emploi lié à la désindustrialisation et la perte des lieux de sociabilité traditionnels fragilisent et fragmentent les solidarités populaires, générant une marginalisation des plus précaires. À cela, s'ajoutent les problématiques de mobilité et le caractère indispensable de la voiture induisant des coûts incompressibles impactant fortement les budgets, mais aussi la dégradation d'un parc de logement ancien que les propriétaires n'ont pas les moyens de rénover ou qu'ils laissent vacant (INSEE, 2021). Cette précarité est d'autant plus complexe à appréhender qu'elle est également marquée par des difficultés d'accès aux services publics dans les territoires ruraux (Cour des Comptes, 2019). Des travaux de recherche révèlent les obstacles qui complexifient et retardent l'accès aux droits sociaux en milieu rural dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives (Deville, 2019, 2018 ; Okbani 2020, 2022). Les pratiques numériques des classes populaires rurales étant limitées (Pasquier, 2018), cette transformation des conditions d'accès aux services publics et aux prestations sociales constitue un risque de non-accès aux droits et de dégradation de la situation économique et sociale des ménages.

Pour saisir ces dynamiques de précarisation, mais aussi les problématiques d'accès aux droits et aux aides sociales en milieu rural cette communication s'intéresse au cas de la petite ville de Saint-Girons qui compte 6 418 habitants (INSEE, 2022), située dans les Pyrénées Ariégeoises, et le chef-lieu de la communauté de communes Couserans-Pyrénées. Cette commune a connu un processus de désindustrialisation, le service public constitue ainsi le principal employeur, tandis que l'exploitation forestière et le pastoralisme gardent une place importante dans l'économie locale. Le programme « Petites villes de demain » a permis de conduire des études sur le bâti et l'urbanisme, révélant combien les logements du cœur de ville de Saint-Girons ont vu leur qualité se dégrader et leur population se paupériser ces vingt dernières années, avec des squats, des logements en surpopulation et des habitations présentant des risques pour la santé des occupants. Saint-Girons est marquée par la précarisation d'une partie de sa population puisque, au sein du quartier prioritaire de la ville, le taux de pauvreté s'élève à 40% avec notamment 22% de la population qui relève des minima sociaux (INSEE, 2021). Ce

phénomène se traduit par une certaine visibilité de la précarité notamment à travers l'occupation de l'espace public, interrogeant sur les mécanismes de précarisation et les problématiques sociales rencontrées par ces publics, car au-delà de cette précarité visible, Saint-Girons est au carrefour de précarités moins visibles qui touchent d'autres franges de la population de la commune et de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Cette proposition de communication se base sur une recherche en cours (financée par le programme POPSU) et propose une analyse des formes de précarité visibles et invisibles à Saint-Girons, des parcours et mécanismes de précarisation, et de la diversité des problèmes sociaux rencontrés par ces publics ruraux précarisés notamment en termes d'accès aux droits dans un contexte de dématérialisation des services publics.

La méthodologie de recherche s'inscrit dans un travail d'analyse des données statistiques disponibles pour caractériser le territoire et ses populations, et dans une approche qualitative socio-anthropologique mobilisant plusieurs méthodes : une méthode collaborative de co-construction de la recherche-action avec les acteurs locaux (acteurs publics, associatifs et personnes concernées) ; des entretiens semis-directifs auprès des personnes précaires pour saisir les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et dans leur accès aux droits, mais aussi des décideurs et des intervenants sociaux issus du secteur public et associatif ; des ethnographies des espaces publics et des lieux d'accueil de personnes précarisées (espaces France Service, aide alimentaire, etc.).

Cette proposition de communication entend révéler en quoi la précarité revêt des formes hétérogènes, plus ou moins visibles. Si à Saint-Girons la figure du « pelut » (« chevelu » en occitan) incarnent dans les discours locaux la représentation type de la précarité, derrière cette minorité occupant l'espace public, se cachent des ménages âgés isolés de longue date, des jeunes actifs fragilisés par l'absence de logement, des exploitants agricoles en difficultés, des familles monoparentales, des couples dont la situation économique a été déstabilisée par la crise sanitaire, ou des néo-ruraux désenchantés. D'une part, elle vise à appréhender la complexité de la précarité saint-gironnaise à travers l'analyse des points de basculement, les phénomènes de disqualification sociale (Paugam, 1991) et de désocialisation, mais aussi des représentations que ces publics ont de leur situation et des problèmes qu'ils rencontrent, en tenant compte des facteurs d'âge, d'emploi, de sexe, d'origine sociale ou ethnique, ou encore de l'état de santé. Elle propose ainsi des éclairages sur des parcours de précarisation pour identifier la multi-dimensionnalité des problématiques sociales auxquelles sont confrontés les précaires (précarité économique, énergétique, logement, santé, emploi, mobilité, mode de garde, etc.) qui ont investi l'espace public, mais aussi les populations moins repérables qui développent potentiellement des stratégies pour invisibiliser leur précarisation dans un environnement de forte interconnaissance. D'autre part, en travaillant quelques exemples de parcours de vie des précaires, cette communication entend mettre en lumière des expériences et représentations des précaires à l'égard des démarches administratives, des prestations sociales, de l'aide sociale, des institutions qui les proposent. Il s'agit ainsi de fournir des analyses sur les difficultés d'accès

aux droits et aux soins, les conditions et les mécanismes de mobilisation (ou non) d'aides sociales auprès des collectivités et/ou des associations dans ce contexte de dématérialisation des services publics.

Références bibliographiques

Castel R. (1995) La métamorphose de la question sociale, Paris, Fayard. Coquard B. (2019), Ceux qui restent, Paris, La découverte.

Deville C. (2019), Les chemins du droit Dématérialisation du RSA et distance à l'État des classes populaires rurales. Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Picardie Jules Verne, 725 p.,.

Deville C. (2018), « Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », Gouvernement et action publique, vol. 7, p. 83-112.

Okbani Nadia (2022), « Réception de l'e-administration par les professionnels et mutation du travail social », Informations sociales, (n° 205), p. 38-46

Okbani. N. (2020), Rapport Intermédiaire : Le travail social à l'épreuve du numérique. [Rapport de recherche] IRTS Paca Corse; LEST. 150p

Pagès A. (2015), « Pauvreté et précarités en milieu rural. Retour sur une expérience et essai de mise en perspective », POUR, n°225.

Pasquier D. (2018), L'Internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale. Paris, Presses des Mines.

Paugam S., (2009) La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 256p.

Weber F., Beaud S. (1997), Guide de l'enquête de terrain, Paris, La découverte.

Rapports publics

L'accès aux services publics dans les territoires ruraux, Rapport de la cour des comptes, Mars 2019, 154p.

INSEE, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/5358250/IP1855.pdf>

INSEE, 2022, Dossier complet, Commune de Saint-Girons (09261), 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-09261>.

Défenseurs des droits. (2019). Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics. Rapport.

« Rencontre entre communautés énergétiques et Low-tech : une réponse concertée face à la précarité énergétique ? Cas du PETR du Vigan (30) »

Arnaud De Chonski (Université Toulouse 1 Capitole – LEREPS)

Arnaud De Maria (Éco-ingénieur, Le Vigan)

Léa Baileche (Laboratoire MRM)

L'accès à l'énergie est essentiel pour le bien-être humain et le développement des sociétés (Sen, 1999). Ce constat conjugué à l'idéologie qui sous-tend l'avènement de notre société « thermo-industrielle » et productiviste a conduit à une construction technocratique et centralisée de « macrosystèmes techniques ». Ces derniers émergent pour répondre aux besoins d'une économie de flux fondée sur des « réseaux d'échanges » globalisés (Gras, 1993 ; 1997 ; Aykut & Evrard, 2017). Dès lors, ces macrosystèmes énergétiques deviennent indispensables pour l'ensemble de nos usages quotidiens, qu'ils conditionnent (Hughes, 1993 ; Debeir et al., 2013 ; Dubey & Gras, 2021 ; cités par Marrec, 2022, p. 6). Cependant, les hausses successives du coût de l'énergie et la baisse généralisée du pouvoir d'achat, rendent les coûts d'accès à ces macrosystèmes de moins en moins soutenables pour des populations de plus en plus nombreuses (ONPE, 2021). Faute d'alternative, ces dernières sont laissées à la marge dans un état de vulnérabilité pouvant aboutir à des situations d'exclusion sociale (Charlier et al., 2015). De fait, la précarité engendrée par ce système énergétique justifie les interventions de la puissance publique. La subsistance - entendue comme l'accès aux autres biens fondamentaux tels que l'éducation ou la santé mais également à la participation à la vie politique et sociale (ibid.) - des publics touchés n'est plus assurée (Sen, 1999).

En France, les préoccupations liées à la lutte contre la précarité énergétique émergent dès les années cinquante avec un ensemble de dispositifs, d'abord mis en oeuvre par des acteurs associatifs, puis à partir de la fin des années soixante-dix avec les premières aides de l'Etat (ONPE, 2021). Il faudra une convergence avec des préoccupations environnementales pour qu'elles deviennent une priorité dans l'agenda politique (Charlier et al., 2015). Elle est alors inscrite dans la loi Grenelle II de 2010 et devient un enjeu central de la transition énergétique. Cependant, elle se focalise principalement sur la rénovation énergétique des bâtiments (Hills, 2012 ; Boardman, 2012 ; Brunner et al. 2012, p. 53 ; Moore, 2012, p. 19). Cette réponse institutionnelle illustre son déterminisme (« Path dependency ») vis-à-vis de la construction « techno-industrielle » et « moderniste » (Ramirez, 2023) des macrosystèmes (Huguenin, 2017 ; Koleva & Marinova, 2022). Les dispositifs de soutiens, principalement financiers¹, sont pensés par le prisme de l'efficacité globale du système énergétique. Réglementer le recours obligatoire à des solutions coûteuses d'efficacité énergétique permettra de baisser la facture énergétique et *de facto* la part des ménages en situation de précarité (Cadoret & Thelen, 2020).

¹ À l'exception des chèques énergie ou des actions de l'Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs, tous ces dispositifs proposent une aide financière pour faciliter l'emprunt bancaire ou inciter les propriétaires à investir dans la rénovation énergétique de leurs biens : certificats d'économie d'énergie, programme Habiter Mieux, MaPrimeRénov', médiation locataires / propriétaires bailleurs etc.

Cette stratégie s'avère antinomique avec la lutte contre la précarité. L'inaccessibilité financière de ces dispositifs pour les populations les plus vulnérables contribue à accentuer le phénomène de marginalisation associé (Charlier et al., 2015). Dans ce cas, ces populations n'ont d'autres choix que de se tourner vers des solutions comme les réseaux d'entraide (famille, amis, ateliers partagés, groupements d'achat, chantiers participatifs) afin de réaliser des travaux ou mettre en œuvre des alternatives techniques peu coûteuses (Subrémon, 2021). Partant de ce constat, nous souhaitons nous inscrire dans la continuité de travaux qui questionnent la pertinence de recourir à des dispositifs inclusifs de démocratie locale pour résoudre cette problématique insérée dans les enjeux de transition énergétique (Gras, 1993 ; Poupeau, 2004 ; Raineau, 2021). En effet, dans le contexte actuel où l'accès à une source fiable d'énergie devient une question de sûreté nationale (Osička & Černoch, 2022), la participation des populations vulnérables pour l'élaboration de solutions adaptées à leurs situations augure la création de « voies nouvelles » de transition (Path creation) (Koleva & Marinova, 2022).

En ce sens, les pratiques d'entraide ou de « débrouille » citées par Subrémon (2021) ne sont pas sans rappeler deux concepts complémentaires : les communautés et les alternatives dites « low-tech ». Les approches communautaires sont fondées sur la décentralisation et la gestion multi-acteurs (citoyens, entrepreneurs sociaux, puissance publique) de biens communs (technologies comme l'énergie) (Aubert, 2020 ; Pappalardo, 2021 ; Peredo, 2017 ; Ratten & Welpé, 2011 ; Sebi & Vernay, 2020). Les low-tech¹, quant à elles, intègrent des savoir-faire et des connaissances dans une perspective de démocratie technique (Mateus et Roussilhe, 2022 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), parfois oubliés, appliqués notamment aux secteurs d'activité ayant une influence sur la précarité énergétique². Ces caractéristiques révèlent l'aptitude de ces deux approches à reconfigurer le pouvoir à l'échelle locale en développant des pratiques réciproques et solidaires (Maignan & El Karmouni, 2021). Il s'agit alors d'interroger d'une part, comment les communautés qui adoptent des pratiques low-tech luttent contre la précarité énergétique ? Et d'autre part, si l'intégration de leurs pratiques à des dispositifs d'action publique peut être porteuse d'une innovation institutionnelle et territoriale en capacité d'apporter une réponse démocratique et inclusive à ces enjeux ?

Pour répondre à ces questions nous structurons notre méthodologie de type qualitative (Eisenhardt, 1989 ; Eisenhardt & Graebner, 2007) en articulant deux approches : les « subsistances » (Barles, 2017 ; Latour, 2019) et les « milieuxvaluateurs » (Huguenin, 2017). Nous appliquerons cette méthode lors de l'observation participante, de l'analyse des entretiens et de données secondaires du PETR Causses et Cévennes du Vigan (30). En effet, ce dernier explore la viabilité d'un schéma directeur des low-tech avec l'objectif d'améliorer la « résilience technique » de son territoire. Par ce biais, le PETR souhaite expérimenter la diffusion de ces « basses technologies » pour lutter contre les différentes situations de vulnérabilité économique et sociale, dont la précarité énergétique, auxquelles doit faire face une partie importante de sa population (INSEE, 2022). Un terrain qui se prête parfaitement à la grille d'analyse proposée par

1 Elles ont pour principes-clés l'adéquation aux besoins, l'allongement de la durée de vie, l'économie de ressources, l'appropriation, la collaboration, la résilience et l'adaptation au milieu (Tanguy et Laforest, 2021).

2 Construction, urbanisme et énergie, gestion des déchets

la « valuation territoriale des subsistances ». En premier lieu, l'approche par les subsistances permettra de comprendre l'attachement des acteurs (collectivités locales, acteurs socio-économiques et citoyens) aux ressources territoriales dont ils dépendent ; En second lieu, l'approche par les « milieux valueurs » et la « valuation territoriale » nous proposent une conception performative des territoires, intéressante pour analyser les pratiques communautaires associées à leur subsistance. Il permet de rendre compte des dynamiques « d'apprentissages progressifs » à l'origine de la formation de nouvelles valeurs (Huguenin, 2017) inhérentes à la création de nouvelles configurations sociotechniques ainsi que des processus impliqués dans la création des « prédispositions sociales à une nouvelle demande » (traduit de Jeannerat et Kebir, 2016).

Références bibliographiques

Barles, S., (2017). Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 819-836. DOI : 10.3917/reru.175.0819. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2017-5-page-819.htm>

Bonnet, E., Landivar, D., Monnin, A., (2021). Héritage et fermeture. Une écologie du démantèlement, *Divergences*.

Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., (2021). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Carrey, J., Lachaize, S., Carbou, G., (2021). Les Low-techs comme objet de recherche scientifique. Vers une société pérenne, équitable et conviviale, *La pensée écologique*, URL : <https://lapenseeecologique.com/6312-2/CEFAÏ> Daniel, L'enquête de terrain, Paris, La Découverte, 2003

Charlier, D., Risch, A., Salmon, C. (2015). Les indicateurs de la précarité énergétique en France. *Revue française d'économie*, XXX(4), 187-230. <https://doi.org/10.3917/rfe.154.0187>

Eisenhardt, K. M. (1989). Building theories from case study research. *Academy of management review*, 14(4), 532-550.

Eisenhardt, K. M., Graebner, M. E. (2007). Theory building from cases: Opportunities and challenges. *Academy of management journal*, 50(1), 25-32.

Huguenin, A. (2017). Transition énergétique et territoire : Une approche par le « milieu valueur ». *Géographie, économie, société*, 19(1), 33-53. <https://doi.org/10.3166/ges.19.2017.0002>

Koleva, P., Marinova, T. (2022). Financer la transition énergétique en Europe centrale et orientale : Un levier pour surmonter la dépendance de sentier à l'égard de la Russie ? *Revue d'économie financière*, 147(3), 135-150. <https://doi.org/10.3917/ecofi.147.0135>

Latour, B. (2019). À la recherche de l'hétéronomie politique – les nouveaux Cahiers de doléance, *Revue Esprit*, n°452, p.104-113. URL : <http://www.bruno-latour.fr/sites/default/files/163-ESPRIT-HETERONOMIEpdf.pdf>

Marrec, A. (2022). Introduction - Histoire de l'énergie et approches systémiques : Les synergies et les imaginaires énergétiques en question. *Cahiers François Viète*, III-12, Article III-12. <https://doi.org/10.4000/cahierscfv.561>

ONPE (2021). Etude – 2010/2020 : Efficacité et efficience des instruments de lutte contre la précarité énergétique – Phase 1 https://onpe.org/analyse_recherche_resources/etude_20102020_efficacite_et_efficience_des_instruments_de_lutte_contre

Osička, J., & Černoch, F. (2022). European energy politics after Ukraine: The road ahead. *Energy Research & Social Science*, 91, 102757. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2022.102757>

Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press

Olivier De Sardan, J-P. (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.

Tanguy, A., Laforest, V., (2021). Les frontières du Low-tech : principes-clés identifiés dans la littérature : RAPPORT DU PRC 20.2 VIABILITE LOW-TECH. [Rapport de recherche] PRC20.1 – L1.1, Mines Saint-Etienne, 21p. emse-03264266.

« Jeunes saisonniers agricoles et discontinuité de l'emploi en milieu rural : l'habit fait-il le moine ? »

Émilie Auger (Université de Bordeaux)

Les jeunes ruraux qui exercent des emplois saisonniers agricoles peuvent être soumis à un cumul de vulnérabilités, de par le fait qu'ils soient jeunes, qu'ils exercent des emplois précaires de façon discontinue et parfois qu'ils vivent dans des conditions de vie considérées comme indécentes (Reversé & Auger, 2022). Or, comme l'avait déjà observé Nicolas Roux (2017), certains types d'emplois sont considérés comme précaires parce qu'ils ne répondent pas à la norme du CDI à temps plein d'un point de vue de la durée et de la stabilité du contrat de travail. Ils font ainsi craindre que ces jeunes échouent leur processus d'autonomisation et qu'ils deviennent dépendants des aides de l'État parce qu'ils s'écartent de la norme en termes d'emploi (Auger, 2023). Ces formes d'emplois sont-elles en définitive des « tremplins vers l'emploi » ou des « trappes à la précarité » ? (Bellit, Détang-Dessendre, 2014). Est-ce vraiment le type d'emploi qui précarise la situation de ces jeunes ou est-ce plutôt le manque de reconnaissance de leurs expériences, professionnelles ou non, qui fragilise les conditions d'existence de ces jeunes ?

En partant de deux recherches, l'une portant sur les parcours de transition vers l'âge adulte de 124 jeunes ruraux non diplômés en Nouvelle-Aquitaine, l'autre relevant d'une enquête ethnographique réalisée auprès de 55 jeunes saisonniers nomades circulant dans le Médoc, l'objet de cette communication sera de montrer qu'au-delà de l'emploi et ce qu'il revêt dans sa forme juridique, administrative, financière, ces expériences contribuent à des apprentissages techniques, à la formation de soi, à l'engagement, à la prise de position en termes de valeurs trop peu mises de l'avant par les acteurs locaux y compris par les jeunes eux-mêmes. En nous détachant d'une posture d'analyse fonctionnaliste de l'emploi, il s'agira de montrer quels sont les bénéfices réels et symboliques que ces jeunes tirent de leurs expériences d'emploi discontinu et qui leur permettent de construire leur identité.

À travers l'analyse croisée de deux corpus d'enquêtés – les jeunes nomades et des jeunes ruraux sans diplôme sédentaires – nous cherchons à prouver que la discontinuité de l'emploi n'implique pas que ces jeunes ne sont pas actifs d'où notre utilisation de l'expression « l'habit ne fait pas le moine ». Parce qu'ils sont vulnérables et qu'ils semblent n'avoir que peu à proposer sur le marché de l'emploi rural peu qualifié, on attend de ces jeunes une forte flexibilité. Face à un marché de l'emploi compétitif et qui se fragmente sur les postes les moins qualifiés, ce que ces jeunes peuvent proposer – hormis leur force de travail – c'est leur instabilité. Pour ces travailleurs pauvres, le fait d'être en marge n'implique pas qu'ils sont de « mauvais » travailleurs ou qu'ils sont désengagés, mais que leur flexibilité est ce qu'ils peuvent proposer sur le marché de l'emploi.

En outre, le temps non travaillé n'est pas nécessairement un temps d'inaction où les jeunes se retrouvent confrontés à l'assistantat intéressé. Pour le cas des jeunes nomades, c'est souvent un espace de réflexion : un espace de construction identitaire.

Pour les jeunes ruraux sans diplôme sédentaires au contraire, l'inaction est souvent liée à de l'isolement car leur référentiel est celui de l'emploi stable. Pour ces derniers, il s'agit avant tout d'aller vers l'emploi coûte que coûte afin de se positionner symboliquement vers les travailleurs pauvres, en opposition avec la figure de l'assisté. Nous nous intéresserons au sens symbolique fort du travail, de l'action et de l'inaction chez des populations pauvres en milieu rural ainsi qu'à une acceptation de conditions d'emploi finalement similaire entre nomades et jeunes ruraux sans diplôme sédentaires. La différence dans le vécu de l'instabilité est finalement dans le fait de savoir si celle-ci est subie – comme pour les jeunes ruraux sans diplôme – ou bien choisie et revendiquée comme espace de construction identitaire comme pour les jeunes ruraux nomades.

« La pauvreté dans le Sud-ouest malgache : une invention de l'aide au développement »

Francis Veriza (Université de Toliara – CEDRATOM – UMR Passages)

Laurent Couderchet (Université Bordeaux Montaigne – UMR Passages)

Résumé

Déjà en 1960, le taux de pauvreté de la Grande île variait autour de 80% : taux correspond étrangement au taux de la population rurale à Madagascar. Depuis l'indépendance, la pauvreté est souvent mise en avant pour justifier l'intervention des ONG internationales. Malgré des milliers de projets mis en œuvre par ces organisations, la situation socio-économique se dégrade d'année en année. Tout montre que l'intervention ne s'attaque pas directement aux causes de la pauvreté, mais à ses conséquences. En 2015, le PNUD constate que trois quarts de la population vivent encore en-dessous du seuil de pauvreté.

Dans cette communication, nous choisissons de décrire la situation de la population vezo de la région Sud-ouest de Madagascar pour illustrer nos propos. Sur le littoral, les Vezo vivaient encore dans l'abondance au début de l'indépendance. Selon Sahlins M. (1976), l'économie de subsistance est loin d'être une économie de misère, elle reste la seule société d'abondance qui n'ait jamais existé sur terre. D'une manière générale, l'analyse de la pauvreté s'est focalisée sur des arguments socio-économiques. Car le phénomène est complexe et on ne peut pas le limiter à la seule analyse monétaire. C'est la raison pour laquelle il est difficile d'étudier l'état de la pauvreté dans un pays où la majorité de la population vit encore dans une économie de subsistance, contexte qui place le social avant l'économie. Castel R. (1995 et 2003) traite ainsi la pauvreté « d'insécurité sociale » et Paugam S. (2000) de « disqualification sociale ». Simmel G. (1998) considère quant à lui que l'assistance est l'un des facteurs du maintien des pauvres dans leur situation sociale. Une autre de ses caractéristiques dans le cas que nous étudions est qu'elle satisfait davantage le donateur que le receveur.

Les projets de développement sont de bons exemples de ce qu'est l'assistance. Les dirigeants comme la population ont l'habitude de recevoir des aides venant des bailleurs de fonds pour les faire sortir de la pauvreté. Pourtant, « Ce n'est pas le manque de moyens qui rend quelqu'un pauvre. Sociologiquement parlant, la personne pauvre est l'individu qui reçoit assistance à cause de ce manque de moyens. » (Simmel G., 1998). Différentes actions ont été mises en œuvre dans la région Sud-ouest, en particulier sur le littoral depuis le début des années 80. Il en résulte que les pêcheurs Vezo deviennent de plus en plus dépendants de ces interventions (cas du FAO, du PSDR, du PACP). Nous posons donc l'hypothèse que c'est plutôt le développement qui serait la cause directe de la pauvreté que les organisations internationales considèrent à l'origine de la dégradation des écosystèmes. Le passage de l'économie de subsistance à l'économie du marché annonce ainsi le début de la dégradation des ressources et du déséquilibre entre l'Homme et la Nature.

Dans les pays prospères, Simmel G. (1998) a défini la pauvreté comme l'assistance qu'une personne reçoit publiquement, l'aide de la collectivité ; cette assistance déter-

mine son statut de pauvre. De ce fait, l'assistance est devenue la marque identitaire de la condition du pauvre. Ce critère d'identification n'est pas valable dans les sociétés où les gens ne bénéficient pas forcément de l'assistance, mais alors, à partir de quel critère une personne est-elle considérée comme pauvre chez les Vezo. Et comment les Vezo perçoivent la pauvreté dans leur vie quotidienne ? Notre contribution repose sur l'analyse de données recueillies sur le littoral vezo ces dernières années.

Notre analyse hybride deux regard, du dedans et du dehors, sur un même objet géographique. Le monde vezo est celui du premier auteur, vezo lui-même, une découverte tardive pour le second. L'observation socio-spatiale est la base de notre méthode pour mieux cerner la communauté de pêcheurs et le contrôle de l'espace vezo. L'approche endo-ethnographique fonde la recherche sur la tanindraza vezo (terre des ancêtres). Le fondement viscéral de la recherche s'inscrit progressivement dans les cadres académiques de l'exercice de terrain d'abord effectué pour le compte de l'institut français de recherche sur le développement IRD à Madagascar, puis dans le cadre plus personnel de l'exercice doctoral et de ses suites universitaires. Ce sont en tout près de 20 ans d'exploration méthodiques dans un monde à la fois intérieur et environnement, une quinzaine d'années de recherche académique et un peu moins d'une dizaine d'années de compagnonnage endo-exo-ethnogéographique des deux auteurs. Le matériau mobilisé dans cette communication est ainsi organisé en strates accumulées depuis une vingtaine d'années et dont les statuts scientifiques sont hétérogènes : immersion ethno-géographique longue et entretiens étalés dans le temps parfois avec les mêmes interlocuteurs, pêcheurs non impliqués, acteurs des projets de développement et de conservation, notables, qui changent de discours selon les contextes, les opportunités et les jeux de pouvoir. Il s'agit ici de généalogie de résidence et classique, de récit de vie, ... Ce matériau fait d'entretiens et d'observations participantes a été réuni initialement pour comprendre les enjeux de la pauvreté, le rapport des Vezo à son environnement. La base est effectivement endo-ethnographique puis ethno-géographique mais l'ensemble est aussi distancié, le binôme est vazaha/gasy (franco-malgache). L'originalité de l'approche réside dans la dynamique de cette association entre dedans et dehors.

Références bibliographiques

Castel, R., 1995. Les Métaphores de la question sociale. Une chronique du salariat. Fayard, 1995. 490 pages.

Castel, R., 2003. L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? Seuil, 2003. 95 pages.

Paugam, S., 2000. La disqualification sociale, Puf, Coll. « Quadrige », 2000.

Simmel, G., 1998 (1907). Les pauvres, Paris, PUF, Quadrige, 2005 (première parution 1907). Sahlins, M., 1976. Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives. Paris. Gallimard, Coll. « Folio Histoire », 2017, 576 pages, [trad. Par Tina Jolas, préf. De Pierre Clastres], ISBN : 978-2-07-271178-7.

Veriza F., 2008, Occupation de l'espace et enjeux de la mise en place des aires marines

protégées dans la région du Sud-ouest de Madagascar. Contribution à l'étude de cas des villages de pêcheurs Vezo d'Andavadoake et d'Ambohibola. Projet de thèse de doctorat (DEA) en géographie, Université de Toliara, Sous la direction de Napetoke Marcel, 2008, 98 pages.

Veriza F., 2019, « Les yeux de la mer et les médecins de la mer – Des espaces sacrés des ancêtres aux aires marines protégées des Vazaha sur le littoral vezo à Madagascar », thèse de géographie, universités de Toliara et université Bordeaux Montaigne, 2019, 655 pages.

Veriza F., Chazan-Gillig S. et Manjakahery B., 2018, « Les Vezo du littoral sud-occidental de Madagascar. Les oubliés de la terre ou les enfants adoptifs de la mer-mère ». in Revue Journal des Anthropologues Afa JDA n°: 154-155. pp. 261-283

« *L'espace collaboratif « Croiser les savoirs avec tou.te.s »,
une esquisse d'épistémologie post pauvreté* »

Elsa Piou-Iliassi (Faire ESS – IRTS Perpignan)

Valérie Normand (Praticienne, Facilitatrice en intelligence collective)

Marion Vernay (Faire ESS – IRTS Perpignan)

Cathy Bousquet (Praticienne – sociologue, ancienne responsable de formation au sein du Pôle IRTS de Montpellier de FAIRE ESS, membre associée au LISE-CNAM)

L'Espace collaboratif « Croiser les savoirs avec tou.te.s » s'inscrit dans une histoire initialement portée par le Mouvement ATD Quart Monde. Depuis plus de vingt ans, la démarche de croisement des savoirs et des pratiques © se développe dans différents espaces de travail.

Le Pôle recherche du centre Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, enraciné dans cette histoire, a mené en 2018 des travaux de connaissance sur *Ce que la misère nous donne à repenser avec Joseph Wresinski* (Colloque Cerisy La Salle, 2018), suivi d'une recherche participative internationale sur Les dimensions cachées de la pauvreté (Université d'Oxford, 2019). S'il est largement reconnu que la pauvreté est multidimensionnelle, cette recherche précise de manière inédite les dimensions relationnelles et met l'accent sur les manières dont elles interagissent avec les autres dimensions pour façonner l'expérience de la pauvreté. Le rapport conclut en préférant conceptualiser « *la complexité de la pauvreté en déterminant trois groupes de dimensions interdépendantes* » : celles qui constituent « *le cœur de l'expérience, puis les dynamiques relationnelles et les privations* », ces dernières étant plus facilement retenues par les décideurs et les politiques publiques. Ces résultats ont été obtenus avec l'approche du « Croisement des savoirs », c'est à dire avec la participation à égalité des personnes ayant une expérience directe de la pauvreté, des universitaires et des professionnels, tous et toutes en situation de co-chercheur.es. Ils constituent une avancée dans la connaissance pour l'éradication de la misère et une première mise en œuvre du croisement des trois sources de savoirs que sont l'étude, la pratique et l'expérience de vie des personnes en situation de pauvreté.

En 2015, le séminaire « *Épistémologie des recherches participatives et en croisement des savoirs avec des personnes en situation de pauvreté* », organisé dans le cadre d'une convention entre le CNAM et ATD Quart Monde et le CNRS (GIS Démocratie et Participation), a donné naissance à l'Espace collaboratif en vue de développer de manière permanente des recherches participatives en croisement des savoirs avec des personnes en situation de pauvreté. En 2019, le Centre social des trois Cités de Poitiers et la Fédération des Centres Sociaux (FCSF), l'association FAIRE ESS, et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales rejoignent le projet. Le travail mené par l'Espace Collaboratif constitue une pratique émergente de recherche sur « les savoirs issus de l'expérience » dans un contexte où le développement de la pauvreté sous différentes formes s'impose comme un élément-clé des crises auxquelles nous sommes actuellement confrontés. À partir d'un engagement collectif d'une recherche au service de l'éradication de la misère, les objectifs retenus en commun ont été :

- La production de nouvelles connaissances sur les questions d'ordre épistémologique, éthique et méthodologique que soulèvent les recherches menées en croisant différents savoirs, dont celui des personnes ayant l'expérience de la pauvreté ou de l'exclusion.
- L'établissement de nouvelles collaborations entre chercheur.e.s, populations paupérisées et équipes d'action professionnelles.

L'Espace collaboratif (Espace Co) s'est construit comme espace de recherche associant à égalité des chercheur.es, des praticienne.s de l'intervention sociale et des personnes ayant l'expérience de la précarité et de la pauvreté, et s'est doté pour cela, d'une méthodologie au service de ces objectifs. Lien vidéo <https://www.participation-et-democratie.fr/croiser-les-savoirs-avec-toutes>

Dans la continuité des dimensions relationnelles de la pauvreté, nous partageons les résultats de ce travail de recherche, notamment en termes d'éléments de processus, pour garantir la participation des personnes en situation de pauvreté.

Les éléments méthodologiques de la mise en œuvre de l'Espace collaboratif

1. Préciser ensemble, dès le démarrage, les trois questions de recherche retenues et leur mise au travail :

- Est-ce que le travail en groupe de pairs est une condition nécessaire pour la co-construction d'un savoir utile à la lutte contre la pauvreté ?
- Que signifie la co-production jusqu'au bout ?
- Quelle validation et évaluation des recherches participatives en croisement des savoirs ?

2. Constituer un comité pédagogique : l'armature du dispositif

Le comité pédagogique était composé de représentant.e.s des différentes parties prenantes. Au-delà de la coordination et de l'animation des journées en croisement des savoirs, le comité a joué un rôle de médiation entre les questionnements et les analyses émergeant dans chaque groupe de pairs, que ce soit pendant les plénières, ou entre les séances. Il a notamment introduit les demandes de travail sur la place des émotions et les relations de dominations.

3. La place des groupes de pairs et l'articulation avec les plénières

L'Espace Co s'est construit avec la participation de trois groupes de pairs :

- Des personnes, déjà en association, ayant l'expérience de la pauvreté ou le vécu de l'exclusion issues de plusieurs villes de France et de Belgique
- Des chercheur.e.s académiques ou d'autres institutions
- Des praticiennes de l'intervention sociale.
- Le travail s'est déroulé entre 2019 et 2022 avec 7 journées de plénières, soit un temps long et qualitatif.

4. La mise en œuvre d'un colloque participatif

La recherche s'est terminée en novembre 2022 par l'organisation de deux journées de présentation avec une quarantaine de membres de l'Espace Co, et la mise en discussion de nos résultats avec plus d'une centaine de participants.

Les résultats de la recherche en croisements des savoirs

Cette expérimentation nous permet d'attester du bien-fondé des groupes de pairs pour chaque partie prenante (dans une articulation avec des temps de croisement) et d'énoncer les bases d'une coproduction jusqu'au bout. Cette co-construction tenue tout le long du processus a conduit à la coproduction de critères de validité des recherches participatives. Ces éléments retenus sont ce qui permet de lutter contre l'injustice épistémique, c'est à dire l'impossibilité de participer à la production des connaissances utiles aux transformations recherchées. Ce que Marion Carrel (co-directrice du Groupement d'Intérêt Scientifique « Démocratie et Participation » (CNRS/MSH Paris Nord) nomme l'épistémologie post-pauvreté.

Voici pour chaque questions de recherche explorées en « croisement des savoirs, les réponses apportées :

1. Utilité et nécessité des groupes de pairs ?

Le groupe de pairs est indispensable pour rencontrer/travailler avec les autres groupes en mixité dans de bonnes conditions. Le groupe de pairs s'inscrit dans un processus qui nécessite un temps long, qualitatif. L'animateur doit avoir conscience des rapports de domination qui existent dans tous les groupes.

2. Que signifie co-produire jusqu'au bout ?

Prendre en compte les rapports de domination. Poser un cadre qui sécurise et qui est capable d'évoluer. Construire le respect et la confiance : une responsabilité des co-chercheur.e.s et de l'équipe d'animation. Accueillir les émotions et en faire des sources de connaissance. Bénéficier du savoir de tou.te.s et pas seulement de celui des plus défavorisés, pas de condescendance ! Co-écrire pour garantir le respect de la pensée de chacun.e. Aller jusqu'à activer les résultats ensemble.

3. Quelle validation et évaluation des recherches participatives en croisement des savoirs ?

Nous avons retenu neuf critères permettant de soutenir ce qui peut constituer les exigences d'une recherche participative en croisement des savoirs pour une épistémologie post-pauvreté : les critères concernent « Avec QUI faisons-nous de la recherche ? », « COMMENT on fait la recherche ? », « Les RÉSULTATS et les EFFETS ». Remise des Prix de la recherche participative INRAE 2023 : 3 projets distingués dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la solidarité | INRAE

Conclusion

Une certaine porosité entre les milieux et des échanges dialogués selon une méthodologie éthique et sur un temps long sont nécessaires pour avancer dans la perspective d'une épistémologie post pauvreté, c'est à dire un changement de pratiques, de regards et de réflexions tel que nous avons pu les favoriser et les expérimenter dans l'Espace Co. Au cours de cette expérimentation, chaque membre de l'Espace-Co est devenu co-chercheur selon l'éthique de la responsabilité.

Où sont les pauvres ? Enseignements d'une approche territoriale et dynamique de la pauvreté monétaire

Lucile Marchand (Université Perpignan Via-Domitia – Centre de droit économique et du développement Yves Serra)

À travers les indicateurs utilisés pour sa mesure, la pauvreté est qualifiée différemment selon que l'on privilégie une approche en termes de niveau de vie, en termes de privations ou en termes de perceptions. En particulier, plusieurs indicateurs monétaires, fondés sur des seuils calculés en pourcentage du niveau de vie médian, sont utilisés en France et au sein de l'Union européenne. Ils reflètent des situations dites de « grande pauvreté » (en deçà du seuil de 40 % du niveau de vie médian), de « pauvreté » (au seuil de 60 %) ou de « risque de pauvreté » (au-delà du seuil de 60 %). Ces dénombrements conventionnels reflètent l'incertitude qui entoure la désignation de la population que l'on cherche à identifier et peuvent susciter des interrogations. Ce fut particulièrement le cas lorsque l'estimation du taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60%) de l'Insee pour l'année 2020 montrait une stabilité par rapport à l'année précédente (Buresi et Cornuet, 2021) : ce résultat semblait contre-intuitif compte tenu de l'ampleur des conséquences économiques de la crise sanitaire, notamment l'augmentation rapide du nombre de bénéficiaires du RSA (Cazain, 2021) et un recours plus prononcé à l'aide alimentaire (DREES, 2021).

À l'échelle des territoires, les taux de pauvreté monétaire constituent des indicateurs majeurs des diagnostics qui fondent les politiques publiques locales de lutte contre la pauvreté (cf. par exemple DIPLP, 2022). Ils participent à la construction des représentations et des stratégies des acteurs qui œuvrent dans le champ de l'insertion. Les estimations départementales de la pauvreté monétaire font état de situations très diverses : ces différences sont de près de 10 points d'écart entre les cinq départements les plus riches et les cinq les plus pauvres en 2015 (INSEE, 2018). Pour autant, les limites des mesures de la pauvreté monétaire, bien identifiées au niveau national (Bouchet et al., 2022), sont susceptibles d'être encore plus prégnantes à un niveau local, et ce pour au moins deux raisons. D'une part, les taux départementaux ou régionaux de pauvreté monétaire retiennent dans leur calcul un seuil de pauvreté défini nationalement qui ne rend qu'imparfaitement compte de l'hétérogénéité des revenus entre les différents territoires : ils ne permettent pas par exemple de différencier une personne pauvre vivant dans un espace pauvre d'une personne pauvre vivant dans un espace riche alors que ces deux situations recouvrent non seulement des réalités potentiellement très différentes mais aussi peuvent produire des effets importants, notamment en termes de santé (Wilkinson, 2002). D'autre part, ces mesures locales et monétaires de la pauvreté ne disent rien du caractère transitoire ou récurrent de la pauvreté : il est cependant possible d'imaginer que les territoires marqués en apparence par des taux de pauvreté très proches divergent au regard d'une mesure longitudinale de la pauvreté monétaire insistant par exemple sur la persistance des individus dans la pauvreté et la variabilité de leurs trajectoires de revenu (Lignon et Outin, 2022).

Dans le cadre de cette communication et en lien avec les thématiques du colloque, nous souhaitons discuter la pertinence des indicateurs de pauvreté monétaire dans leur capacité à rendre compte des niveaux de pauvreté à l'échelle territoriale. Pour mener cet exercice de déconstruction des mesures usuelles de la pauvreté, nous mobiliserons les données issues de l'enquête SRCV sur la période 2004-2015. Plus précisément, il s'agira dans un premier temps de tester la sensibilité du taux de pauvreté monétaire dès lors qu'une approche plus locale est déployée : les constats traditionnels sur la pauvreté monétaire à l'échelle régionale sont-ils remis en cause lorsque l'on ne retient plus un seuil national mais un seuil propre à chacune des régions ? Qu'en est-il si on ne regarde plus la part de pauvres dans les différentes régions mais le nombre de pauvres et leur répartition sur le territoire national ? Cette dernière interrogation sera mise en perspective avec la question des ressources territoriales (Guchumian et Pecqueur, 2007) et notamment le nombre d'associations locales de lutte contre la pauvreté identifiées à partir des données du répertoire national des associations. Une seconde partie de l'analyse consistera à exploiter la dimension longitudinale des enquêtes SRCV afin de mesurer le lien entre la dynamique des trajectoires individuelles de pauvreté et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent. En particulier, nous chercherons à identifier si les territoires habituellement associés à des taux de pauvreté élevés sont davantage concernés par les phénomènes de récurrence et de persistance dans la pauvreté.

Références bibliographiques

Bouchet C., Duvoux N. et Lelièvre M. (2022), « Apports des approches dynamiques de la pauvreté. Bilan du séminaire « Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale » (Drees/Onpes) », *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 3, n°144, pp. 91-100.

Buresi G. et Cornuet F. (2021), « Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités. En 2020, les inégalités et le taux de pauvreté monétaire seraient stables », *Insee, Insee Analyses*, n° 70.

Cazain S. (2021), « Le revenu de solidarité active fin septembre 2020 », *RSA conjoncture*, n°32.

DIPLP (2022), Bilan de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2021 – Région Occitanie, Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté, mars 2022, 72 p.

Drees et Insee (2021), « Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020 », communiqué de presse du 26 juillet.

Gumuchian H. et Pecqueur B. (2007), *La ressource territoriale*, Economica, Paris, 254p.

INSEE (2018), *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee, 218 p.

Lignon V. et Outin J.-L. (2022), « Catégoriser et insérer les pauvres. Perspectives dynamiques et pluridimensionnelles », *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 3, n°144, pp. 3-7.

Wilkinson R. (2002), *L'inégalité nuit gravement à la santé*. Cassini.

Trajectoires et territoires de la pauvreté

Université Paul-Valéry Montpellier 3
Site de Saint-Charles 1

ART & Dev
Acteurs, Ressources, Territoires
dans le Développement

LISST
LABORATOIRE
INTERDISCIPLINAIRE
SOLIDARITES, SOCIÉTÉS, TERRITOIRES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**

